



Opération de
Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2019

INTRODUCTION

La première Opération de Développement Rural, approuvée par le Gouvernement wallon le en 1997, est arrivée à échéance en 2017. S'en est suivi la rapide volonté communale de lancer une seconde Opération de Développement rural, approuvée par le Conseil communal le 9 octobre 2008. Le GREOVA a été désigné comme organisme accompagnateur le 21 mai 2014. JNC, Bureau d'études Bruxellois est l'Auteur de programme et a été désigné en 2008.

Ce premier PCDR a permis la réalisation de nombreux projets soutenus financièrement par la Wallonie : réhabilitation des anciens ateliers du Vicinal à Lierneux, transformation de l'ancienne école de Bra en salle de village et aménagement du corps de logis en deux appartements relais, aménagement de la place publique à Sart et réhabilitation de l'atelier du tailleur de pierre en local de rencontres, aménagement d'une petite infrastructure de découverte et d'étude du paysage avec table d'orientation à Baneux (Jevigné), aménagement de la maison de village de Verleumont, etc. L'ODR a également été l'occasion pour les citoyens d'initier le lancement de l'évènement Carrefour des générations, d'améliorer le réseau de promenades de l'entité, de contribuer au développement durable dans la Commune, etc.

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION**TERMINEE**

1. Tableau des projets réalisés

| Priorité du PCDR | Numéro projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) |
|------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. | 1. | Aménagement de la place publique à Sart (phase 2) | 700.000,00 € | Régionwallonne |
| 2. | 8. | Réhabilitation de l'atelier du tailleur de pierres à Sart en local de rencontre (phase 1) | | |
| 1. | 2. | Réhabilitation de la maison de village de Verleumont et aménagement des abords | 214.957,16 € | Régionwallonne |
| 1. | 3. | Réhabilitation et transformation de l'ancienne école de Bra en Maison de village et 2 appartements (phase 1) | 551.856,76 € | Régionwallonne |
| 1. + 2. | 5. + 13. | Anciens ateliers Vicinal – Phase 1 – lieu d'accueil, d'information et de rencontres, deux appartements-relais et d'une maison de commerce | 1.051.820,00 € | Régionwallonne SAED |
| 2. | 9. | Création d'une place publique et ses voies d'accès et espaces connexes au Pré du Renard à Lierneux | 475.780,93 € | Régionwallonne |
| 2. | 12. | Etude/aménagement infrastructure : découverte du paysage avec table d'orientation à Baneux (Jevigné) | 50.215,69 € | Régionwallonne |
| 2. | 16. | Aménagement d'un terrain aux abords de la Maison de Village de BRA – phase 1 : acquisition du terrain | 7.200,00 € | Régionwallonne |
| 1. | 3. | Aménagement d'un terrain aux abords de la maison de village de Bra pour y créer une zone d'accueil, de parcage, de sécurisation et d'accès piétonnier en liaison avec la Maison de Village (phase 2) | 283.500,00 € | Régionwallonne |

2. Tableau des projets abandonnés

| Priorité du PCDR | Numéro du projet | Intitulé du projet | Montant du projet à 100% | Pouvoir(s) subsidiant(s) | Raison de l'abandon |
|------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| 1. | 4. | Aménagement d'un Espace nature à Odrimont | 2.974,72 € | Région wallonne | Contrat rompu avec l'architecte |
| 2. | 10. | Aménagement du site des Aschlires à Bra et rénovation de la chapelle | 39.533,99 € | Région wallonne | Contrat rompu avec l'architecte |



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2019

¹Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

| | |
|------------------------------------------------|-----------|
| Décision du Conseil communal de mener une ODR | 9/10/2008 |
| Approbation du PCDR par le Conseil communal | - |
| Présentation en CRAT | - |
| Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon | - |
| Durée de validité du PCDR | - |
| Convention en cours : | - |

2. Les réunions de la CLDR en 2019

La CLDR s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2019. Les PV de ces réunions sont annexés à ce rapport.

CLDR plénière du 20 mars 2019

Lors de la réunion de la CLDR du 20 mars 2019, il y a d'abord eu l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018. Ensuite, les agents de développement ont proposés de repositionner et redéfinir stratégiquement les actuelles fiches-projets et effectuer le suivi des projets en lot 0. Cette réunion avait pour but également de présenter le projet citoyen relatif à la réhabilitation du site La Preux dont l'objectif étant la mise en avant du patrimoine.

CLDR plénière du 28 mai 2019

Lors de la réunion de la CLDR du 28 mai 2019, il y a d'abord eu l'approbation du procès-verbal des séances du 20 novembre 2018 et 20 mars 2019 moyennant l'intégration en leur sein de plusieurs remarques. Ensuite, les fiches-projets en lot 0 ont été précisées. S'ensuit enfin un question-réponse au sujet des raisons du changement de cap opéré par rapport aux missions du bureau d'étude JNC. Les agents de développements clôturent la réunion en présentant les deux groupes de travail à tenir en juin 2019 pour la constitution des fiches-projets des lots 1 et 2.

CLDR plénière du 10 juillet 2019

Lors de la réunion de la CLDR du 10 juillet 2019, il y a d'abord eu l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019. Ensuite, une explication au sujet des nouveaux choix opérés par la Commune entre les fiches-projets des lots 1, 2 et 3. Un récapitulatif est ensuite donné des fiches-projets des lots 0, 1, 2 et 3. Lors de la prochaine CLDR, les membres seront invités à prioriser chaque fiche-projet au sein de chaque lot.

CLDR plénière du 14 octobre 2019

Lors de la réunion de la CLDR du 14 octobre 2019, il y a d'abord eu l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2019. Ensuite, une présentation finale des fiches rédigées relatives aux 4 projets du lot 1 a eu lieu. Une priorisation des fiches au sein de chaque lot figurant à l'ordre du jour a finalement été reportée (faute de temps).

3. Initiatives de la CLDR

La CLDR s'est réunie quatre fois durant l'année 2019 afin que les fiches-projets puissent se concrétiser. Cette réunion a marqué un nouvel avancement dans cette seconde Opération de Développement Rural.

4. Perspectives pour 2020

La CLDR se rencontrera plusieurs fois au cours de l'année 2020 afin de terminer la hiérarchisation des fiches-projets et de définir les projets qui seront pris en charge par l'Auteur de projet JNC (estimatifs).

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 20 mars 2019 à 20h00
(Salle du Conseil – rue du Centre 80 à 4990 Lierneux)**

| Représentants | Effectifs | Suppléants |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Quart communal | | |
| | André SAMRAY (Président de la CLDR) | |
| | Marie-Jeanne LAMBOTTE | Philippe MATHIEU |
| | Luc TRIFFAUX | Emile BASTIN |
| | Guy MATHIEU | Vincent PEFFER |
| Géographique | | |
| Lierneux | Francis SALME (jusque 21H30) | Jean-François GENDEBIEN |
| Bra | Vincent LEROUX (excusé) | Ghislain LAPORTE |
| Arbrefontaine | Nathalie FRESON | Didier NEURAY |
| Sart | Bernard BOTTY | Josette SERVAIS |
| Les Villettes | Emilie DAUBY | Gaston LEROUX |
| Jevigné | Diane NINANE | Séverine LEJEUNE |
| Verleumont | Jacques HENRY | Pierre-Dominique RUYSSSEN |
| Trou de Bra | Edgard DEBACKER | Pierre LHOEST (excusé) |
| Lavaux/Lafalize | Antoine NEUFORGE | Amandine TOURBACH |
| Associatifs et autres | | |
| | Raymond MATHIEU | Lionel LUGENTZ |
| | Pierre MOSKWYN | Dominique BARBETTE |
| | Alain DANIEL | Huguette SPRIET (excusée) |
| | Patrick GERMAIN | Etienne HUMBLET |
| | Jean-Pierre DELWAIDE | Georges DUBOIS (excusé) |
| | Lionel MERTENS | Gabrielle HOURLAY |
| | Xavier KAISER | Henry NAVEAU |
| | Paul BRIOL | Isabelle LECOMTE |
| Membres des GT invités | | |
| | Romain LACASSE Pol CHEVOLET (excusé) | |

Organisme accompagnateur (GREOVA) : Maud LACASSE + Thomas VANHERTERYCK

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018

Le PV n'est pas approuvé lors de cette séance car tous les membres n'ont pas pris connaissance du contenu. Ce dernier sera approuvé par mail dans les prochains jours.

2) Proposition de repositionnement/redéfinition stratégique des actuelles fiches-projets

Monsieur A. SAMRAY introduit la première CLDR de l'année 2019 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Chacun se présente en quelques mots. Madame M. LACASSE, agent de développement du GREOVA, prend la parole et explique en quelques mots le déroulement de la soirée. En premier lieu, la réunion consistera à décrire les fiches-projets prévues en lot 1, 2 et 3. Pour rappel, les fiches-projets classées en lot 1 devront faire l'objet de métrés et d'un estimatif par un bureau d'études. De plus, ces actions seront normalement réalisées dans les trois premières années de l'approbation du PCDR. Le lot 2, quant à lui, demande un descriptif moins précis avec un délai de réalisation plus long (dans les six ans). Enfin le lot 3 regroupe les autres fiches qui ne feront pas l'objet d'un descriptif précis et qui permettront d'être activées en fonction des besoins de la Commune à un moment précis dans le futur (exemple : acquérir un bâtiment si une occasion se présente et y créer un espace convivial, une maison des jeunes,...). Le choix de ces fiches sera voté à la fin de la séance.

LOT 1

REMARQUE IMPORTANTE concernant le déplacement dans le lot 2 de certaines fiches-projets jadis placées dans le lot 1 : Il s'est avéré, après une vérification stratégique du positionnement des fiches-projets, qu'il n'était finalement pas opportun de laisser ces fiches-projets en lot 1 (rappelons que pour ce lot 1 chaque fiche-projet doit faire l'objet d'une coûteuse étude de métrés et d'estimatif budgétaire). En cause : les intitulés de ces fiches-projets n'incombant pas aux champs de compétences de la Direction de Développement rural ; il semble en effet déjà qu'elles ne pourront pas dans le futur bénéficier d'un subside de la part du Développement rural, et ce même si elles intègrent le PCDR.

- **VERLEUMONT : Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur**
 - Ce projet serait le miroir d'une initiative similaire sur le site sartois de La Preux ;
 - Il serait dès lors opportun que l'auteur de cette fiche soit le même que celui de celle relative au site de La Preux ;
 - Une cuisine pourrait y être délocalisée au rez-de-chaussée.

- **SART : Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu patrimonial et d'accueil pour randonneurs**
 - Ce projet serait le miroir d'une initiative similaire sur au sein de la Maison de l'Instituteur de Verleumont ;
 - Il serait dès lors opportun que l'auteur de cette fiche soit le même que celui de celle relative au site de Verleumont ;

- Deux citoyens (M. LUGENTZ et M. LACASSE) sont à l'initiative de ce projet. Une présentation a eu lieu en cette présente séance après la présentation des différents lots.
- **LIERNEUX : Aménager l'ancienne gare de Lierneux en un espace d'accueil pour un nouvel OT, un espace d'exposition, de rencontres et de promotion des produits du terroir**
 - Pourquoi pas aussi un projet de chambre d'hôtes et de locaux pour vélos électriques ?
 - Une taverne (au moment des expositions) et un petit magasin pourraient proposer des produits du terroir ;
 - L'espace muséal pourrait promouvoir des peintres locaux, l'histoire du Vicinal, etc. ;
 - Notons que la Commune envisage de demander au Ministre COLLIN de transférer un subside déjà promis en 2016 - pour le projet de réhabilitation d'un OT dans le bâtiment situé face à l'AC – dans ce nouveau projet d'aménagement de la gare. Le bâtiment face à l'AC faisant désormais l'objet d'une autre projection en faveur du CPAS (PIC : projet d'extension ou de réfection totale de ce bâtiment pour y transférer les locaux du CPAS, actuellement situés au 3^e étage de l'AC, et peut-être une Maison des Associations ainsi que les locaux du PCS) ;
 - Monsieur A. SAMRAY profite de l'évocation de ces différents projets pour aborder un actuel appel à projets relatif à la mobilité douce. Un projet sera en effet rentré le 2 avril prochain. Il s'agirait de relier Vielsalm à l'ancienne gare de Lierneux via un chemin induré et muni d'éclairages. La Commune peut espérer jusque 240.000€ de subsides pour ce projet transcommunal. Cet appel à projets est en lien direct avec les fiches mentionnées ci-dessus.
- **LIERNEUX : Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel**
 - Le DR témoigne d'un intérêt pour les logements kangourous : plus que des logements pour seniors, ils ramènent de la cohésion sociale et de la citoyenneté dans la manière de vivre ensemble au sein d'un même lotissement ;
 - Les maisons de jour pour seniors sont subsidiées par le DR. C'est encore mieux si le critère intergénérationnel s'y invite (rencontres enfants/ados/seniors autour du verger, du potager communautaire, du marché du terroir à mettre en place ou autres activités à y créer).

LOT 2

- Nouvelle proposition communale :
TRANSCOMMUNALITE : Créer un (pré)RAVeL entre Vielsalm et Lierneux

Important : Au regard du travail très conséquent (plus important qu'une simple fiche du lot 1) que représente une réelle pré-étude d'un (pré)RAVeL, il semble plus judicieux d'attendre de réels subsides pour ce faire et de placer finalement cette fiche en lot 2, ce qui n'empêcherait pas

le GREOVA d'en déterminer un premier tracé et d'en lister les éventuels obstacles pour pouvoir se faire une première idée quant à ses chances de réalisation (sites protégés, etc.). Notons qu'en cas d'opportunités futures, ce projet devra de toute façon faire l'objet d'une importante étude.

- Projet à lier au projet provincial du réseau à points-nœuds (en cours) ;
 - Dont l'étude pourrait être confiée au GREOVA (mandaté par la Province de Liège à cet effet et disposant d'un chargé de mission RAVeL) ;
 - Notons que les RAVeL sont les colonnes vertébrales du réseau provincial à points-nœuds ;
 - Même s'il semble à priori certain que cette fiche ne puisse jamais faire l'objet d'un subside du Développement Rural, il est intéressant de la travailler dès maintenant de manière professionnelle (via un bureau d'études, peut-être le GREOVA) et de l'inclure dans un programme stratégique de développement que représente un PCDR ;
 - Notons que ce RAVeL pourrait aussi représenter la continuité d'autres liaisons, comme Saint-Vith/Vielsalm, ou Vielsalm/Grand Halleux/Trois-Ponts.
- ⇒ *Remarque ultérieure : Concernant le rajout de cette fiche-projet souhaitée par le nouveau Collège communal et pour le moment imaginé en lot 2, un membre demandera lors de la CLDR suivante si le Collège a le droit de proposer des projets aux citoyens de la CLDR. A. EVRARD répondra qu'une proposition peut émaner du Collège communal (après tout la CLDR est composée d'un quart communal) moyennant son approbation par cette CLDR à la majorité simple si aucun consensus n'est possible au préalable. Ce point, qui serait en lot 2 et qui ne nécessiterait dès lors pas d'étude importante, pourrait ainsi être développée en lot 2 comme fiche « Joker ».*

○ **Bra-Lierneux : Faire reconnaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural**

- Il est très important de noter qu'un projet éolien va peut-être s'implanter à cet endroit. Dès lors, la Commune doit prendre contact avec les gestionnaires du projet afin de les rencontrer, de connaître l'endroit exact de l'emplacement des éoliennes et d'expliquer le projet de la zone économique ;
 - La SPI doit également être contactée.
- ⇒ *Remarque ultérieure : Cette fiche-projet, jadis en lot 1, a été déplacée en lot 2 car le Développement rural ne subsidie que la création de petits ateliers ruraux, ce qui ne colle pas ici avec l'ampleur d'un tel projet (lien avec l'ULG, Gembloux, etc.). Á cet effet, M. SAMRAY annoncera en outre lors de la prochaine CLDR qu'un rendez-vous sera prochainement pris avec la SPI, et qu'il s'agira plutôt d'une zone d'activités économiques (type d'aménagement qui n'incombe pas non plus au DR puisqu'il ne concerne pas que la Commune, mais aussi des privés, et que tout bénéfice doit revenir exclusivement à la Commune). Il serait opportun d'y employer des jeunes, au regard du nombre de jeunes sans emploi sur la commune. Á priori, il n'y aurait pas d'incompatibilité par rapport au projet éolien voyant le jour à proximité du site concerné.*

- **ENTITE / TRANSCOMMUNALITE : Promouvoir les liaisons douces inter villages (circuits cyclo-piétons)**
 - Entre **Sart, Verleumont et Lafalize** par exemple (soit le long de l'ancien vicinal, mais difficulté des parcelles devenues privées - soit via un itinéraire plus escarpé). Notons qu'une telle liaison serait cohérente avec les deux fiches citoyennes et touristiques du lot 1 relatives aux sites de Sart/La Preux et de Verleumont ;
 - Une initiative transcommunale pourrait aussi consister en une liaison avec la commune de **Manhay** ;
 - A mettre en lien également avec l'appel à projets expliqué au début de la séance.

- **LA SEVRAILLE ou VILLETES : Créer une/des tour(s) observatoire(s) du paysage encerclée(s) de zones extérieures conviviales** (zones de barbecue couvertes ou fermées, type Bérinzenne)
 - Avec table d'orientation, dispositifs pour zones barbecue, etc. ;
 - La CLDR n'a pas permis de définir un lieu précis mais COLANHAN a également été cité comme endroit idéal pour ce type d'installation.

- **HIERLOT : Créer un espace de parking**
 - En plus de ce parking sera créée une zone de convivialité à l'attention des différents promeneurs ;
 - EDF-Luminus va subsidier l'installation d'un parcours didactique autour des éoliennes ainsi qu'une promenade qui se terminera à Hierlot, d'où la nécessité d'un parking (le village est engorgé).

- **Nouvelle fiche-projet proposée lors de cette séance :**
Création d'une zone conviviale à Villetes
 - Avec bancs, barbecue, plaine de jeux, espace sportif, ... ;
 - L'endroit n'est pas encore défini car il y a peu de terrains communaux dans le village. Une étude doit être faite pour installer au mieux cet espace ;
 - Le projet d'acquérir un nouveau terrain est envisagé (en lien avec le lot 3).

LOT 3

- **LIERNEUX : Créer un parcours fitness dans le parc du Vicinal, à proximité du hall omnisports et des lieux d'accueil pour jeunes** (sujette à être installée dans les caves de la Maison médicale*)/ATL/petite enfance (à proximité du Vicinal), **et ce afin d'en renforcer la fréquentation et la convivialité**
 - Notons que ce projet fera l'objet d'une fiche-projet du PCDR si et seulement si la candidature actuellement déposée au GW par la Commune à cet effet dans le cadre de l'appel à projet « Ma ruralité » n'est pas retenue.
 - ⇒ *Il s'avérera par la suite qu'une autre formule à ce sujet pourra encore être discutée en Collège.*

- **ENTITE : Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités**
 - Ce projet faisait partie du projet du lot 1 abandonné relatif à la création d'une infrastructure de soutien à la distribution en circuit-court ;
 - L'idée était d'engager un cuisinier professionnel qui se serait entouré de travailleurs article 60 ;
 - Bien que ce projet ne semble pas réaliste en matière de coûts pour le nouveau Collège, il peut néanmoins être catégorisé en lot 3 (car réalisable avec le renfort d'un éventuel futur appel à projet Maribel par exemple).

- **ENTITE : Acquérir un ou des nouveaux(x) terrain(s) susceptibles de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité** (JOKER : si une opportunité se présentait dans le futur pour la Commune à cet effet).

- **ENTITE : Acquérir un ou des bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité** (JOKER : si une opportunité se présentait dans le futur pour la Commune à cet effet).

- **ENTITE : Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux**
 - Aucun lieu n'a encore été privilégié. Il peut dépendre de l'endroit choisi pour le poste d'observation ;
 - Une fiche relative à une acquisition de nouveau(x) terrain(s) par la Commune pourrait permettre de créer des nouvelles zones de convivialité en ces lieux.
 - ⇒ *Rajout ultérieur : La localisation de cette fiche-projet a ici été volontairement globalement recentrée sur l'entité entière et non plus exclusivement sur le village de Lierneux. En effet, définir précisément la localisation de cette fiche-projet qui portait initialement et globalement, sur le réaménagement et la sécurisation des espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux, impliquerait dans le futur une unique possibilité de procéder à ce type d'aménagement au centre de Lierneux et non pas ailleurs, alors que la référer à l'entité n'empêcherait ni l'un ni l'autre et garantirait à la Commune de pouvoir procéder à ce type de travaux à l'endroit, voire même à plusieurs endroits, de son choix selon les opportunités susceptibles de se présenter au cours des 10 années du PCDR (après sa validation par la Région wallonne). Il s'agit en outre ici d'une fiche-projet du lot 3, qui ne fait pas l'objet de métrés ni d'estimatif budgétaire, et qui dès lors ne doit pas obligatoirement se focaliser sur un lieu précis. Néanmoins, si les membres de la CLDR avaient à cœur d'en faire une priorité, il serait opportun de le communiquer dans le futur. Pour information, Mme DOCTEUR des DGO1-2 du SPW doit venir le 27 juin 2019 sur la commune afin de déterminer les routes communales à sécuriser.*

- **ENTITE : Réaménager et sécuriser les espaces publics** (JOKER: si une opportunité se présentait dans le futur pour la Commune à cet effet).

- Il s'agit ici d'une fiche plus vaste que les 3 à préciser en lot 2 (Hierlot, Amcômont et Villettes).
- **LIERNEUX : Faire une place à la petite enfance et à l'ATL à proximité du Vicinal et du hall sportif**
 - Pourquoi pas développer un projet didactique dans le parc du Vicinal ;
 - Voire aussi y intégrer un terrain multisports ?
 - Ce projet sera aussi dupliqué en lot 0, mais il intègre le lot 3 dans le cas où un subside serait nécessaire.
- **ENTITE : Développer les moyens de transport alternatifs et en commun**
 - Fiche à travailler aussi en lot 0.
- **ENTITE : Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux**
 - Fiche à travailler aussi en lot 0.

Toutes ces fiches-projets ont été approuvées par les membres de la CLDR. En plus de ces projets, les membres ont demandé l'analyse de certains points abordés en GT, mais non abordés ce soir : un **parking de co-voiturage proche de l'E25** et la **création d'un éco Lodge**. Rappelons tout de même que les parkings ne sont pas subsidiés par le DR et que le projet de l'éco Lodge - pour le moment exclusivement touristique donc non conventionnable par le DR - peut rejoindre les fiches du lot 1 (Verleumont-La Preux). Ces nouvelles fiches vont être abordées dans le point suivant.

3) Mission du bureau d'études JNC

Au regard des tarifs trop onéreux de sa participation aux futures CLDR, il est finalement décidé que **le travail du bureau d'études JNC se limitera à la première convention établie entre ce dernier et la Commune en 2016 : l'écriture de 2 fiches du lot 1, de 3 fiches du lot 2 et de 2 fiches du lot 3 (convention légèrement modifiée en mars 2019 puisque 2 fiches du lot 3 ont été échangées contre 1 fiche du lot 2)**.

Les **études des autres fiches du lot 1** seront **confiées** par la Commune à **des bureaux d'études régionaux**. Quant aux **fiches des lots 2 et 3**, l'organisme accompagnateur qu'est le **GREOVA** se chargera de les rédiger de concert avec la Commune.

Les 7 fiches dont le travail incombera au bureau d'études JNC, avec l'accord de la totalité de la CLDR, quant à leur catégorisation en lot 1, 2 ou 3 – seront les suivantes :

LOT 1

- **LIERNEUX : Aménager l'ancienne gare de Lierneux en un espace d'accueil pour un nouvel OT, un espace d'exposition, de rencontres et de promotion des produits du terroir**
- **LIERNEUX : Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel**

LOT 2

- **LA SEVRAILLE ou VILLETES : Créer une/des tour(s) observatoire(s) du paysage encerclée(s) de zones extérieures conviviales** (zones de barbecue couvertes ou fermées, type Bérinzenne)
- **Bra-Lierneux : Faire reconnaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural**
- **La 3^{ème} fiche n'a pas encore été définie puisque nous avons appris le changement durant la CLDR :**
 - La fiche RAVeL ne peut être sélectionnée puisque le GREOVA se chargera de la rédiger avec un premier tracé et estimera ses chances de réalisation ;
 - La fiche concernant la promotion des liaisons douces sera envisagée si l'appel à projets n'est pas remporté (réponse en mai 2019) ;
 - La zone conviviale à Villetes n'est pas encore déterminée, il est donc difficile pour JNC de travailler cette fiche ;
 - **Trois options** : la **création d'un parking et d'une zone de convivialité à Hierlotou** la création d'un **parking de covoiturage proche de l'E25** ou la création d'un **écolodge** en lien avec les fiches du lot 1 (Sart/Verleumont). L'avis de la CLDR sera demandé par mail.

LOT 3

- **ENTITE : Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités**
- **ENTITE : Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux**

4) Présentation du projet citoyen relatif à la réhabilitation du site La Preux

Monsieur R. LACASSE et Monsieur L. LUGENTZ ont présenté brièvement le projet relatif à la réhabilitation du site La Preux à Sart. L'objectif est, surtout, de mettre en avant le patrimoine de la Commune que ce soit au niveau historique, culturel, etc. Tous les membres ont salué cette présentation.

5) Suivi des projets en lot 0

Le dernier point abordé, lors de cette séance, concernent les fiches-projets classées en lot 0. Pour rappel, ces dernières demandent une forte mobilisation citoyenne (au travers des GT par exemple) mais peu de moyens financiers pour les concrétiser.

- **LIERNEUX : Créer un marché mensuel des petits producteurs sous le préau du Pré du renard, en faisant usage des cabanons communaux**
 - Au regard de la fréquence mensuelle demandée par les producteurs récemment consultés quant à leur participation à un marché régulier, la Commune souhaite aborder plus prudemment le soutien aux circuits-courts en évitant de projeter trop vite la création d'une grosse infrastructure à cet effet (ancien projet du lot 1), dont la fréquentation pourrait être trop faible par rapport à l'investissement ;
 - Notons aussi que la création d'un pool de cuisiniers pour la distribution de repas en circuits-courts pour les collectivités ne semble pas réaliste en matière de coûts pour le nouveau Collège et qu'il semble à ce dernier plus prudent de le placer en lot 3 ;

- Le service graphisme du GREOVA a constitué des affiches qui ont été validées lors de cette CLDR ;
 - Une réunion doit être prévue entre la Commune et les producteurs locaux de la région pour convenir ensemble des détails pratiques (Quel jour de la semaine ? Il faut veiller à ne pas programmer un marché en même temps qu'une Commune voisine. Durant quel laps de temps, en matinée, en soirée ?). Toutes ces questions doivent être abordées lors de la réunion. Le retour vers les membres de la CLDR se fera par mail ;
 - Le projet est de commencer le marché en mai 2019 (veille de jour férié par exemple pour profiter au mieux du moment) et de le clôturer aux alentours de la rentrée (septembre-octobre). Il s'agirait donc d'un marché saisonnier et qui aurait lieu en alternance dans tous les villages de la commune.
- **TRANSCOMMUNALITE MT HA / LIERNEUX : Créer une signalétique routière des exploitations du terroir, un label qualitatif Haute Ardenne et renforcer la participation des exploitations agricoles aux journées Fermes ouvertes**
 - La Commune de Gouvy ayant tardé pour nommer ses nouveaux représentants, une réunion avec les Communes de la MT HA n'a pu encore être organisée à l'aube de cette nouvelle législature (prévue à l'agenda) ;
 - Si le projet de signalétique semble réalisable (même à la seule échelle communale), le nouveau Collège voit en celui d'un label qualitatif une démarche onéreuse et difficile, car la création de ce dernier implique une référence à un cahier spécial des charges et une attribution par des experts.
- **LIERNEUX : Faire une place à la petite enfance et à l'ATL à proximité du Vicinal et du hall sportif**
 - Pourquoi pas développer un projet didactique dans le parc du Vicinal ?
 - Voire aussi y intégrer un terrain multisports ?
 - Ce projet sera aussi dupliqué en lot 3.
- **ENTITE : Développer les moyens de transport alternatifs et en commun**
 - Fiche à travailler aussi en lot 3.
- **ENTITE : Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux**
 - Fiche à travailler aussi en lot 3.
- Une rencontre aura prochainement lieu avec **O. MATHIEU** (OT) afin de repréciser les actions en lot 0 relatives :
 - à la création d'une **nouvelle balade à Sart** ;
 - au **changement de tracé de l'itinéraire de la balade 11 de Bra** ;
 - et au **Carrefour virtuel des associations** (1 même agenda pour toutes les asbl).
- La **restauration des balises des itinéraires TARPAN** a été engagée par le service de travaux et est terminée ;
- Les derniers **panneaux relatifs à la balade 10 de Bra (Chapelles)** sont désormais placés ;

- Les **panneaux ADALIA seront bientôt commandés** par la Commune pour ses cimetières phyto 0 (+ mise à disposition de petits outils) ;
- Le **projet relatif à la réhabilitation de l'écosystème du parc du Vicinalva** bientôt être observé en Collège (Monsieur SALME présentera ce projet à la prochaine CLDR).

Suite à cette présentation, Monsieur SAMRAY a remercié tous les membres d'être présents à cette séance CLDR. Chacun sera recontacté en temps voulu pour la suite de l'élaboration des projets.

La réunion s'est terminée à 22H30.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 28 mai 2019 à 20h00
(Salle du Conseil – rue du Centre 80 à 4990 Lierneux)**

| Représentants | Effectifs | Suppléants |
|-------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------|
| Quart communal | | |
| | André SAMRAY (Président de la CLDR) | |
| | Marie-Jeanne LAMBOTTE | Philippe MATHIEU |
| | Luc TRIFFAUX | Emile BASTIN |
| | Guy MATHIEU | Vincent PEFFER |
| Géographique | | |
| Lierneux | Francis SALME | Jean-François GENDEBIEN |
| Bra | Vincent LEROUX | Ghislain LAPORTE |
| Arbrefontaine | Nathalie FRESON | Didier NEURAY |
| Sart | Bernard BOTTY | Josette SERVAIS |
| Les Villettes | Emilie DAUBY | Gaston LEROUX |
| Jevigné | Diane NINANE (excusée) | Séverine LEJEUNE |
| Verleumont | Jacques HENRY | Pierre-Dominique RUYSEN |
| Trou de Bra | Edgard DEBACKER | Pierre LHOEST (excusé) |
| Lavaux/Lafalize | Antoine NEUFORGE | Amandine TOURBACH |
| Associatifs et autres | | |
| | Raymond MATHIEU | Lionel LUGENTZ |
| | Pierre MOSKWYN | Dominique BARBETTE |
| | Alain DANIEL | Huguette SPRIET |
| | Patrick GERMAIN | Etienne HUMBLET |
| | Jean-Pierre DELWAIDE | Georges DUBOIS (démissionnaire) |
| | Lionel MERTENS | Gabrielle HOURLAY |
| | Xavier KAISER | Henry NAVEAU |
| | Paul BRIOL | Isabelle LECOMTE |
| Membres des GT invités | | |

M. SAMRAY ouvre la réunion en précisant que l'élaboration du PCDR est activement en relance depuis les dernières négociations qui ont eu lieu entre la Commune, le bureau d'études bruxellois (JNC) auteur de programme et de projets et le GREOVA (organisme accompagnateur).

1. Approbation des PV des CLDR du 20.11.2018 et du 20.03.2019

Les deux procès-verbaux sont approuvés moyennant l'intégration en leur sein des remarques suivantes :

PV du 20 novembre 2018 :

- Dans le quatrième paragraphe de la page 3, il manque le chiffre « 0 » après « lot ».
- Dans le cinquième paragraphe de la page 3, la mention suivante est erronée : « *Relativement à la mise en valeur du patrimoine environnemental, M. GERMAIN rappelle le projet citoyen en faveur du projet miroir du lot 1 relatif à la « Création de Maisons de randonneurs à Verleumontet à Bra (Site de La Preux),...* » ; elle doit être remplacée par celle-ci : « *Relativement à la mise en valeur du patrimoine environnemental, M. GERMAIN rappelle le projet citoyen en faveur du projet miroir du lot 1 relatif à la « Création de Maisons de randonneurs à Verleumontet à Sart (Site de La Preux),...* ».
- Dans le dernier paragraphe de la page 4, non pas « *n'étant encore ne rien figé* » mais bien « *n'étant encore en rien figé* ».

PV du 20 mars 2019 :

- Au premier point relatif aux projets listés du lot 1, à la page 2, la mention suivante est erronée : « *VERLEUMONT : Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une **extension** de l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur* » ; elle doit être remplacée par celle-ci : « *VERLEUMONT : Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une **transformation** de l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur* ». Notons également qu'« *une cuisine pourrait y être* », non pas « *délocalisée au rez-de-chaussée* », mais « *localisée au rez-de-chaussée, en connexion avec la Maison de village* ».

Au quatrième point relatif aux projets listés du lot 2, à la page 4, la mention suivante a évolué ; il ne s'agit plus de : « *AMCÔMONT ou VILLETES : Créer une/des tour(s) observatoire(s)...* », mais de « *LA SEVRILLE ou VILLETES : Créer une/des tour(s) observatoire(s)...* ». Ce changement est aussi valable pour le premier point du lot 2 attribué à JNC, énoncé à la page 7.

- Suite à la question de M. Guy MATHIEU relative au projet jadis discuté en GT et CLDR en collaboration avec la CCATM, repris au cinquième point des projets listés en lot 3, à la page 5, Mme EVRARD annonce que la localisation de cette fiche-projet a ici été volontairement globalement recentrée sur l'entité entière et non plus exclusivement sur le village de Lierneux. En effet, définir précisément la localisation de cette fiche-projet qui portait initialement et globalement, sur le *réaménagement et la sécurisation des espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux*, impliquerait dans le futur une unique possibilité de procéder à ce type d'aménagement au centre de Lierneux et non pas ailleurs, alors que la référer à l'entité n'empêcherait ni l'un ni l'autre et garantirait à la Commune de pouvoir procéder à ce type de travaux à l'endroit, voire même à plusieurs endroits, de son choix selon les opportunités susceptibles de se présenter au cours des 10 années du PCDR (après sa validation par la Région wallonne). Mme EVRARD rappelle aussi qu'il s'agit ici d'une fiche-projet du lot 3, qui ne fait pas l'objet de métrés ni d'estimatif budgétaire, et qui dès lors ne doit pas obligatoirement se focaliser sur un lieu précis. Elle rajoute néanmoins que si les membres de la CLDR ont à cœur d'en faire une priorité, il serait opportun de lui

communiquer. Cet appel reste sans réaction. M. SAMRAY annonce alors à tous que Mme DOCTEUR des DGO1-2 du SPW doit venir le 27 juin 2019 sur la commune afin de déterminer les routes communales à sécuriser.

- Un étonnement est partagé quant à la mise à disposition des caves de la maison médicale pour les adolescents comme salle de jeunesse. En effet si la première version du PV ici concerné stipulait que c'était en cours, M. SAMRAY répond qu'une autre formule à ce sujet pourrait encore être discutée en Collège.
- Un dernier commentaire est partagé concernant le déplacement dans le lot 2 de certaines fiches-projets jadis placées dans le lot 1. Madame EVRARD répond qu'il s'est avéré, après une vérification stratégique du positionnement des fiches-projets, qu'il n'était finalement pas opportun de laisser ces fiches-projets en lot 1 (rappelons que pour ce lot 1 chaque fiche-projet doit faire l'objet d'une coûteuse étude de métrés et d'estimatif budgétaire). En cause : les intitulés de ces fiches-projets n'incombant pas aux champs de compétences de la Direction de Développement rural ; il semble en effet déjà qu'elles ne pourront pas dans le futur bénéficier d'un subside de la part du Développement rural, et ce même si elles intègrent le PCDR. Il est ensuite précisé que cette explication doit davantage être expliquée dans le PV ici concerné.

L'exemple cité est celui de la création d'un zoning à la sortie de l'A25, et ce avec le concours de la SPI. Le Développement rural ne subsidie en effet que la création de petits ateliers ruraux, ce qui ne colle pas ici avec l'ampleur d'un tel projet (lien avec l'ULG, Gembloux, etc.). À cet effet, M. SAMRAY annonce qu'un rendez-vous sera prochainement pris avec la SPI, et qu'il s'agira plutôt d'une zone d'activités économiques (type d'aménagement qui n'incombe pas non plus au DR puisqu'il ne concerne pas que la Commune, mais aussi des privés, et que tout bénéfice doit revenir exclusivement à la Commune). M. GERMAIN intervient enfin pour souligner qu'il serait opportun d'y employer des jeunes, au regard du nombre de jeunes sans emploi sur la commune. À priori, M. SAMRAY indique aussi qu'il n'y aurait pas d'incompatibilité par rapport au projet éolien voyant le jour à proximité du site concerné.

- Concernant le rajout de la nouvelle fiche-projet pré-RAVeL souhaitée par le nouveau Collège communal et pour le moment imaginé en lot 2, un membre demande si le Collège a le droit de proposer des projets aux citoyens de la CLDR. A. EVRARD répond qu'une proposition peut émaner du Collège communal (après tout la CLDR est composée d'un quart communal) moyennant son approbation par cette CLDR à la majorité simple si aucun consensus n'est possible au préalable. Ce point, qui serait en lot 2 et qui ne nécessiterait dès lors pas d'étude importante, pourrait ainsi être développé en lot 2 comme fiche « Joker ».

2. Précision de l'avancée des fiches-projets du lot 0

M. GERMAIN demande ce qu'il en est des panneaux à placer au fil de la promenade des Chapelles (promenade TARPAN 10 à Bra). M. SAMRAY lui répond que les ouvriers communaux les auront placés très rapidement.

Mme EVRARD salue l'existence et le bon déroulement du marché estival inauguré en mai 2019 au Pré du Renard qui connaîtra encore 5 éditions durant la belle saison 2019. Le service graphisme du GREOVA se chargera de modifier les affiches au fur et à mesure de ces nouvelles dates et selon les remarques des organisateurs : dates plus lisibles et en toutes lettres et couleurs plus contrastées. Mme HOURLAY précise que l'événement a été trop peu visible. Les membres proposent que pour la prochaine édition du 10 juin, 3 bâches indiquent les 5 prochaines éditions aux entrées de la commune. Un grand panneau pourrait aussi inviter les citoyens à participer à ces éditions près de la salle du Vicinal.

Le GT Patrimoine ne sera pas relancé cet été, ce qui n'empêche pas aux membres intéressés d'envoyer leurs travaux à A. EVRARD, qui les fédère dans un dossier susceptible de porter ses fruits dans le futur, M. SAMRAY étant partant pour proposer un jour l'idée au Collège de créer des panneaux patrimoniaux à placer sur les bâtisses et lieux emblématiques de la commune.

A. EVRARD s'engage à transmettre bientôt à tous les anciens et nouveaux membres de la CLDR un document récapitulatif de tout ce qui s'est décidé en lot 0 jusqu'ici lors des précédents GT initiés en 2017 (Patrimoine, Tourisme vert et Environnement & Vie citoyenne, socio-économique et associative).

M. SAMRAY annonce aux membres que les reconnaissances des balades de Sart et Bra sont en cours auprès du CGT, suivies par l'agent touristique communal Olivier MATHIEU.

Concernant les projets transcommunaux en faveur des circuits-courts initiés à la fin de la dernière législature (Maison du Tourisme Haute Ardenne, Gouvy, Vielslam et Trois-Ponts), M. SAMRAY ne voit pas d'inconvénients à ce qu'une nouvelle rencontre soit prochainement relancée à cet effet. Mme EVRARD se chargera de réunir prochainement toutes les personnes concernées.

Enfin, la restauration des balises des itinéraires TARPAN est désormais terminée.

Concernant la charte de sensibilisation de l'environnement à distribuer aux touristes (OT, gîtes, etc.) déjà validée par les membres de la CLDR en 2018, un membre a demandé de prendre à nouveau connaissance de cette charte. Cette dernière a donc une nouvelle fois été distribuée aux membres et, faute de nouvelles remarques, pourra prochainement être imprimée et distribuée dans les lieux les plus stratégiques de la commune.

Présentation de la nouvelle version du projet de réhabilitation de l'écosystème du parc du Vicinal(voir présentation PP à ce sujet – version mars 2019)

MM. Alain DANIEL et Francis SALME ont révisé le projet du parc du Vicinal maintes fois présentés en 2018 sous l'ancienne législature. Après avoir été récemment présenté au nouveau Collège communal, c'est désormais aux membres de la CLDR que ce projet citoyen fait l'objet d'une nouvelle présentation *PowerPoint*.

Les remarques et questions des membres qui s'ensuivent sont celles-ci :

- Projet maintenu d'un étang/mare:
 - *Même encerclé et sécurisé par une barrière en châtaignier, cela semble encore dangereux pour les enfants selon certains membres ;*
 - *S'il voyait tout de même le jour, il est proposé qu'un **parterre de fleurs** l'encerclé, car il manque de couleurs dans le parc ;*
 - *Concernant la nécessité d'un point d'eau, un membre propose que soit aménagée en celui-ci une **zone conviviale** : pourquoi ne pas créer une **fontaine** près des bancs et espace jeux dans laquelle pourraient jouer les enfants ? Un autre membre lui répond que cette option présenterait l'inconvénient de consommer de l'énergie électrique (jet d'eau) et que les oiseaux n'iront en outre pas se rafraîchir là ou joueraient des enfants ;*
 - *Une autre idée serait une **fontaine en fonte**, mais cette option impliquerait une profondeur de 10 à 15 cm d'eau qui n'exclut pas tout danger de noyade, ainsi que la nécessité d'un circuit d'eau automatique avec une citerne qui ne se remplirait pas seule. À cela s'ajouterait le problème des algues qui apparaîtrait avec cette profondeur, et qu'il faudrait dès lors entretenir.*

- Manque de fleurs/arbres fruitiers dans le parc :
 - *Vu qu'il manque de couleurs dans le parc, un parterre de fleurs pourrait aussi voir le jour entre la gare et le **tram** (ou alors autour de l'étang précité) ;*
 - *La fosse au niveau de la haie du parking actuel pourrait être constituée partiellement par des arbres fruitiers.*

- Projet de rénovation du tram (état actuel dangereux de la toiture car clous et boulons sortants) :
 - *Il faudrait l'entretenir davantage, replacer son marche pieds devant son entrée et remettre le butoir devant le wagon ;*
 - *La partie plate de la toiture pourrait devenir un **point d'eau** pour les oiseaux (avec un pourtour qui retiendrait les eaux).*

- Projet de transformation du chemin actuel en un vrai sentier (car ligne directionnelle logique entre la Gare et le Vicinal) avec des bordures pour séparer la verdure des graviers :
 - *Ce chemin pourrait carrément intégrer l'itinéraire du futur RAVeL, mais il devrait pour cela présenter une largeur de 2 m pour que les promeneurs et cyclistes puissent se croiser.*

- Problèmes de pollution dans le parc :
 - *La présence d'un **cani-crottes** n'est plus bienvenue ; en effet il en existe déjà un qui ne sert à rien ;*
 - *Des centaines de capsules de bière ont été retrouvées au sol.*

- Un membre demande si la réalisation d'un futur parcours fitness/santé dans le parc serait encore compatible avec ce projet :
 - ***Non** : l'esthétique de modules fitness ne coïncident pas avec le nouvel aspect naturel souhaité pour le parc.*

- Projet de réfection et création de zones de parcage (non plus 24, mais 29emplacements parking prévus) :

- 1) Transformer en **gazon** une zone du **parking actuel** située le long de la partie latérale du parc ;
 - 2) Conserver une partie du **parking dans la zone de graviers actuelle** (avec zone pour parage des camions), mais sur dalles engazonnées à travers lesquelles l'herbe poussera (pouvant dès lors être entretenues tout en empêchant les enfoncements dans la boue) :
 - *Un système de **clips/visses en béton**, solides même si les voitures roulent dessus (plus résistants que le bois) pourrait être envisagé, mais tous les membres n'approuvent pas l'esthétique de cette option.*
 - 3) Enlever deux **résineux gênants** et implanter un **autre parking le long de la rue**, en biais, ce qui demanderait un nouveau muret et le retrait du trottoir (actuellement défoncé alors qu'il n'est pas prévu pour le parage des voitures) :
 - *Concernant les arbres, M. NAVEAU demande un éclaircissement quant à la zone considérée comme brûlée sous les deux mélèzes. Il n'y pas de photo présentant cette zone dans le PowerPoint ;*
 - *Un membre demande si des **bornes électriques** y sont prévues. M. SAMRAY répond qu'il devrait idéalement en avoir, ainsi que pour les mobile homes, à savoir que le futur **RAVeL** est susceptible de passer par là. Des bornes pourraient être directement placées sur le bâtiment (moins onéreux que dans le sol) ;*
 - *Au niveau de la signalisation et des piquets, il faudra veiller à obtenir les autorisations du SPW car il s'agit d'une **route régionale** ; les trottoirs par contre sont propriété communale. Des plots y semblent nécessaires afin d'éviter que les voitures continuent à s'y garer sauvagement. Un membre rappelle enfin que le parking sauvage qui existe aujourd'hui sur ces trottoirs est bien plus dangereux que le projet de parking en deux sens initialement présenté aujourd'hui.*
 - 4) Placer au niveau du **tournant du restaurant** un **muret** au bout des places de parking, qui assurerait aux voitures de ne pas plonger dans le mini-fossé vers l'Atelier :
 - *La configuration proposée dans ce dernier projet semble très dangereuse dans ce tournant le long de la route. Trois alternatives sont proposées pour ce tournant derrière l'Atelier :*
 - *Garder un **système de parking en épi**, qui assurerait **51 places de parking sans plus devoir traverser le parc** ;*
 - *Faire plutôt un tour complet **en sens unique** et ne pas emprunter le parking dans les deux sens en éliminant quelques places de parking pour créer cet unique passage à un sens ou en créant plutôt trois places de parking, mais à l'horizontale, le long de ce passage et le long du muret ;*
 - 5) Aménager aussi un parking pour **vélos et motos** :
 - *Mieux vaut, pour garantir son bon usage, l'aménager à proximité de la salle du Vicinal ; cela semble plus sécurisant, surtout que plus loin ce cyclo-parking serait caché par les voitures du nouveau parking.*
- Autres projets d'aménagements relatifs au **restaurant l'Atelier** :
- 1) Déplacer l'enseigne du **restaurant**;
 - 2) Recentrer et allonger son petit **abri**, dans lequel pourrait dès lors être rentrée la grande poubelle ;
 - 3) Garnir cet abri d'une **toiture végétale**, qui peut rester sans apport d'eau pendant six semaines ;

- 4) Aménager entre les zones fleuries un **point d'eau** pour le **bain des oiseaux**. Un exemple déjà existant au Pré du renard est cité : système passif susceptible de recueillir entre 15 et 20 cm d'eau après la pluie.
- **Projet des plantes :**
 - *Les plantes grimpantes sont difficiles à entretenir, en outre elles piquent... Qui dès lors se chargerait de cet entretien ? M. SALME répond qu'une vigne vierge ne s'entretient qu'une fois par an ; quant à la pyracantha, elle est à mettre sur un treillis et se taille également une seule fois par an ;*
 - *Mme HOURLAY rappelle qu'il faudra veiller à les tailler professionnellement, c'est-à-dire en respectant les fleurs qui donneront des fruits. Le service communal est compétent à cet effet.*
 - **Peu de déblayage à prévoir;** et s'il y avait du déblai il pourrait être réutilisé sur place ;
 - **Un auteur de projet** devrait s'occuper de cette fiche-projet dont la réalisation serait **de longue haleine :**
 - *Sa place dès lors est-elle bien judicieuse en lot 0 si une partie des subsides pouvaient un jour être apportée par le DR pour la réaliser ? A. EVRARD répond qu'il pourrait en effet être judicieux de soumettre une des phases de ce projet à un co-financement du DR, mais que cette dernière ne verrait dès lors pas le jour avant plusieurs années, le temps que le PCDR soit approuvé par la RW.*
 - **Contacts à prendre prochainement** avec le nouveau propriétaire (besoin d'un accord de mitoyenneté pour la nouvelle haie à planter contre l'actuelle jusqu'à possibilité de raser cette dernière) de la maison voisine, le restaurateur de l'Atelier et le fermier voisin :
 - *Il semble en effet impératif de partager cet avant-projet aux personnes concernées, voire même sensibiliser certains à la visibilité, propreté et attractivité touristique.*

M. SAMRAY salue MM. DANIEL et SALME pour leur travail et propose de se donner une période de réflexion, la réalisation de ce projet impliquant tout de même un important financement. Il sera d'ailleurs discuté en fin de CLDR avec Mme EVRARD de la **possibilité de phaser ce projet** afin éventuellement de bénéficier dans les années futures de subsides du DR, des Espaces verts, etc, lorsque le PCDR aura été validé par la Région wallonne (c'est-à-dire endéans 2 à 3 ans). Cette option garantirait de pouvoir déjà saluer le travail des citoyens via une première phase – la moins onéreuse - de réalisation (plantations, etc.) avant une seconde phase plus onéreuse (création parkings, etc.).

3. Divers

Suite à un questionnement à ce sujet, M. SAMRAY explique aux membres les raisons du changement de cap opéré par rapport aux missions initiales du bureau d'études bruxellois JNC (auteur de programme et de certaines fiches-projets). Le Collège communal lui présentera prochainement un timing à respecter afin de mener au mieux la fin de l'élaboration du PCDR de Lierneux. Un membre juriste propose son assistance si besoin à cet effet.

M. GERMAIN communique aux membres que le propriétaire privé de la chapelle Sainte Thérèse a donné son accord pour sa restauration ;

Deux groupes de travail relatifs à la constitution des fiches-projets des lots 1 et 2 sont à tenir en juin 2019. A. EVRARD convient des dates suivantes avec les citoyens intéressés par ces prochains GT :

- GT Sart (La Preu) et Verleumont le mardi 11 juin 2019 à 20h. à la salle du Conseil de l'AC (autour des fiches-projets 1.1 et 1.2, voire aussi 2.3). Participeront déjà à ce GT : M. MATHIEU, M. LUGENTZ, Mme SERVAIS, M. RUYSSSEN, M. HENRY et M. LACASSE, mais toute autre personne y est évidemment encore la bienvenue.

- GT Bra-Villettes le mercredi 19 juin 2019 à 20h. à la salle du Conseil de l'AC (en faveur de projets relatifs à l'intégration de produits locaux, des fiches-projets 2.2, 2.4 et 2.6, etc.).
Attention : ces fiches-projets ainsi priorisées sont encore sujettes à des changements.

A. EVRARD s'engage à transmettre bientôt à tous les anciens et nouveaux membres de la CLDR un document récapitulatif de tout ce qui s'est décidé en lot 0 jusqu'ici lors des précédents GT initiés en 2017 (*Patrimoine, Tourisme vert et Environnement&Vie citoyenne, socio-économique et associative*). Il est enfin rappelé aux membres que le 15 juin 2019, le nouveau parc éolien Luminus sera publiquement inauguré, et qu'il est déjà prévu que la fête de la musique prenne place en juillet au Pré du Renard.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VEDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 10 juillet 2019 à 19h30
(Salle du Conseil – rue du Centre 80 à 4990 Lierneux)**

| Représentants | Effectifs | Suppléants |
|-------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------|
| Quart communal | | |
| | André SAMRAY (Président de la CLDR) | |
| | Marie-Jeanne LAMBOTTE | Philippe MATHIEU |
| | Luc TRIFFAUX | Emile BASTIN |
| | Guy MATHIEU | Vincent PEFFER |
| Géographique | | |
| Lierneux | Francis SALME | Jean-François GENDEBIEN |
| Bra | Vincent LEROUX | Ghislain LAPORTE |
| Arbrefontaine | Nathalie FRESON | Didier NEURAY |
| Sart | Bernard BOTTY | Josette SERVAIS |
| Les Villettes | Emilie DAUBY | Gaston LEROUX |
| Jevigné | Diane NINANE | Séverine LEJEUNE (excusée) |
| Verleumont | Jacques HENRY | Pierre-Dominique RUYSSSEN |
| Trou de Bra | Edgard DEBACKER | Pierre LHOEST (excusé) |
| Lavaux/Lafalize | Antoine NEUFORGE | Amandine TOURBACH |
| Associatifs et autres | | |
| | Raymond MATHIEU | Lionel LUGENTZ |
| | Pierre MOSKWYN | Dominique BARBETTE |
| | Alain DANIEL | Huguette SPRIET |
| | Patrick GERMAIN | Etienne HUMBLET |
| | Jean-Pierre DELWAIDE | Georges DUBOIS (démissionnaire) |
| | Lionel MERTENS | Gabrielle HOURLAY |
| | Xavier KAISER | Henry NAVEAU (excusé) |
| | Paul BRIOL (excusé) | Isabelle LECOMTE |
| Membres des GT invités | | |
| | Romain LACASSE | |

Agent accompagnateur GREOVA : Alix EVRARD

Agent administratif : Maud COUNSON

Cette CLDR exceptionnelle se tient en cette période estivale suite aux récentes nouvelles reçues ou émises depuis peu par la Commune qui bouleversent la distribution, voire remettent en question la présence de certaines fiches-projets au sein du PCDR. En effet, en cette fin de législature régionale, plusieurs réponses à des appels à projets auxquels la Commune avait répondu sont tombées en sa faveur. Il s'agit donc aujourd'hui de sonder à nouveau la CLDR à ce sujet et de faire valider certains nouveaux choix stratégiques avant de confier officiellement la rédaction de certaines fiches-projets au bureau d'études bruxellois JNC. Pour désigner ces dernières qui pourront être travaillées dès cet été par ce dernier, il s'agit en ce jour d'être certain, à l'unanimité, de la bonne définition et catégorisation par lot des fiches-projets concernées.

1) Approbation du PV de la CLDR du 28 mai

Le PV est approuvé moyennant les corrections suivantes à y intégrer :

- Il existe déjà un cani-crottes dans le parc du Vicinal qui n'est jamais utilisé. Autant dès lors le supprimer.
- Il n'existe pas 1 mais 2 mélèzes dans le parc du Vicinal.
- Le point d'eau au Pré du renard n'était qu'un exemple cité afin de signifier à tous qu'il était aussi profond que celui qui pourrait être imaginé dans le parc du Vicinal pour le bain des oiseaux.
- Il ne s'agissait pas de planter des arbres fruitiers le long de la haie du fermier, mais seulement dans la fosse située au niveau de l'actuel parking.

2) Explication des nouveaux choix opérés par la Commune au sein/ entre les fiches-projets des lots 1,2 et 3.

| |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| Concernant les fiches-projets du LOT 1 : 4 fiches (toutes confiées à JNC) |
|----------------------------------------------------------------------------------|

- Les réflexions du premier GT Sart-Verleumont organisé le 11 juin dernier sont partagées à la CLDR concernant les deux fiches-projets suivantes que la Commune souhaite désormais confier au bureau d'études JNC :

1) VERLEUMONT : Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur

- C'est le Développement rural qui avait jadis permis la création de la maison de village de Verleumont, elle est *depuis gérée par une asbl qui loue les lieux à la Commune*. Si cet espace se voyait amélioré en lieu de randonneurs, il s'agirait donc encore d'en confier la bonne gestion à cette même asbl.
- Ce projet serait *le miroir d'une initiative similaire sur le site sartois de La Preux* ; Il serait dès lors opportun que l'auteur de cette fiche soit le même que celui de celle relative au site de La Preux ;
- Attention, pas un gîte ~~festif~~ : mais un *relais pour randonneurs* (comme à la montagne) : Améliorer le volume existant (Cf. *Détail dans PV du GT du 11 juin 2019*).

⇒ *La cuisine qui est envisagée servirait aux manifestations citoyennes régulièrement organisées par l'asbl qui gère les lieux.*

- ⇒ Il est demandé que l'option consistant à faire appel à des traiteurs pour des livraisons sous vide ou surgelées pour 5 à 10 personnes soit abandonnée (gestion compliquée qui dénaturerait le simple service d'hébergement souhaité).
- ⇒ Il est convenu en ce présent GT de consulter les membres de l'asbl de Verleumont lors d'un GT/CLDR à organiser en septembre 2019.

2) **SART : Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu patrimonial et d'accueil pour randonneurs**

- Ce projet serait le miroir d'une initiative similaire au sein de la Maison de l'Instituteur de Verleumont ;
 - Il serait dès lors opportun que l'auteur de cette fiche soit le même que celui de celle relative au site de Verleumont ;
 - Deux citoyens (M. LUGENTZ et M. LACASSE) sont à l'initiative de ce projet.
 - La pré-étude exigée pour cette fiche-projet sera soit confiée à un bureau d'études local,
 - Objectifs (Cf. *Détail dans PV du GT du 11 juin 2019*) :
 - Ramener la « Fête du Coticule » sur le site,
 - ~~En faire un gîte étape de randonnée~~ (// itinéraire GR de Lierneux fréquenté MAIS option qui semble être abandonnée pour ne pas nuire au projet de Verleumont – dommage car beau site),
 - En faire un lieu événementiel, de promotion locale et de citoyenneté,
 - En faire un lieu touristique ET pédagogique (les carrières étant très prisées par les écoles et les universités),
 - L'idéal qu'une asbl s'occupe de ce lieu en le louant à la Commune.
 - Problèmes à régler :
 - Le site étant situé sur une carrière (zone d'extraction au plan de secteur), faut-il une autorisation urbanistique pour y construire un bâtiment ? Maud COUNSON se charge d'éclairer la CLDR à sujet,
 - Où un parking pourrait-il être aménagé de manière esthétique à proximité de ce nouveau bâtiment en pleine zone d'extraction (option : le créer plus loin près du monument).
- ⇒ Il est convenu en ce présent GT/CLDR de consulter les membres de l'asbl de Sart (La Compagnie de la pierre à rasoïr) lors d'un GT à organiser le 12 août 2019. Notons que MM. A. SAMRAY et R. LACASSE font déjà partie de cette asbl.
- ⇒ Monsieur R. LACASSE propose aussi de sonder quelques idées du bureau d'études dans lequel il travaille.
- JNC devra intégrer dans les études de ces deux fiches-projets liées **une liaison cyclopedestre entre les villages proches de Verleumont et de Sart (site La Preux)** ; plusieurs options sont ici proposées afin de développer le site de la Preux en le liaisonnant avec la Maison du tailleur, puis de le relier avec Verleumont via une promenade :
 - M. SAMRAY lie ce projet avec l'annonce de la récente retenue de la candidature de Lierneux concernant la création d'une *liaison de type RAVeL* entre les gares de Vielsalm et de Lierneux (appel à projet « Mobilité active » relative aux sections

interRAVeL). Cette liaison passera par Rencheux, derrière Goronne, puis passera par l'étoile, le chemin de la carrière ou « La Zee », traversera la grand'route, passera par la ferme Remy, par le bas de Colanhan. (Notons que le terrain d'Explorer motocross a été vendu à un commerçant pour y créer un paintball et un terrain de modélisme). M. SAMRAY doit rencontrer prochainement le SPW afin de peaufiner cet itinéraire de type RAVeL, dont le tracé n'est pas encore figé mais dont il est déjà certain que le village de Sart (au lieu-dit l'« Etoile de Sart », situé à +- 700 mètres du site de La Preux) en constituera une étape. Le délai d'exécution des travaux est de 3 ans après l'octroi des subsides suivants : maximum 240 000 euros pour Lierneux ET maximum 231 000 euros pour Vielsalm (les deux communes liées à ce projet transcommunal pouvant faire respectivement l'objet d'un subside).

- *Meilleure option* : Il existe entre les deux sites une stèle pouvant devenir une étape d'un parcours pédagogique qui débiterait à la Maison du tailleur (place Ernest Nélis du village de Sart) pour rejoindre le site de La Preux. Cette stèle intègre une promenade de 1,7km. Cette longueur semble la plus adéquate pour bénéficier d'un aménagement pédagogique.

- Le Ministre COLLIN a finalement accepté que la Commune transfère pour l'ancienne gare de Lierneux son subside obtenu initialement pour l'aménagement d'un nouvel Office du Tourisme au sein du petit bâtiment sis en face de l'Administration communale. Il est précisé que ce bâtiment sera finalement pris en charge par le PIC afin de devenir le nouveau CPAS. Aussi, puisque la gare pourra être réaménagée grâce à ce subside avant la validation du PCDR par la Rw, il est logique de supprimer la fiche-projet suivante que devait normalement rédiger le bureau d'études JNC :

~~**LIERNEUX, Aménager l'ancienne gare de Lierneux en un espace d'accueil pour un nouvel OT, un espace d'exposition, de rencontres et de promotion des produits du terroir**~~

Cette fiche-projet serait dès lors remplacée (et confiée au bureau JNC) par la suivante :

3) LIERNEUX, Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux (phase 2)

- Jusqu'ici travaillé en lot 0, mais opportunité de phaser ce projet afin éventuellement de bénéficier dans les années futures de subsides du DR, des Espaces verts, etc, lorsque le PCDR aura été validé par la Région wallonne (c'est-à-dire endéans 2 à 3 ans). Cette option garantirait de pouvoir déjà saluer le travail des citoyens via une première phase – la moins onéreuse - de réalisation (plantations, etc.) avant une seconde phase plus onéreuse (création parkings, etc.).
- Au regard de l'incertitude liée à l'affectation en zone économique par la SPI du terrain (encore privé de surcroît) concerné par la projection d'un atelier rural (et plus largement d'un nouveau zoning économique), actuellement affecté en zone agricole et forestière, il ne semble finalement pas judicieux d'en confier l'étude de faisabilité au bureau d'étude JNC, ni de la laisser en lot 1 (pour le moment du moins, à savoir que la prochaine rencontre prévue mi-septembre 2019 entre la Commune et la SPI afin de bénéficier de cette nouvelle affectation pourrait encore changer la donne). M. SAMRAY reviendra vers la CLDR avec les nouvelles options possibles, mais en

attendant, il vaut mieux confier à JNC une fiche-projet présentant plus de garantie de réalisation dans le futur. Aussi il est en ce moment logique de supprimer la fiche-projet suivante du lot 1 :

~~***BRA-LIERNEUX : Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural***~~

⇒ Cette fiche-projet est donc pour le moment déplacée en lot 2.

- La fiche-projet suivante est par contre maintenue et sera toujours confiée au bureau d'étude JNC :

4) LIERNEUX : Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel

Concernant les fiches-projets du LOT 2 : 8 fiches (dont une confiée à JNC)

- S'intègre désormais dans le lot 2 la fiche-projet suivante :

1) BRA-LIERNEUX : Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural

- ⇒ Au regard de l'incertitude liée à l'affectation en zone économique par la SPI du terrain (encore privé de surcroît) concerné par la projection d'un atelier rural (et plus largement d'un nouveau zoning économique), actuellement affecté en zone agricole et forestière, cette fiche-projet est donc pour le moment déplacée en lot 2 (pour le moment du moins, à savoir que la prochaine rencontre prévue mi-septembre 2019 entre la Commune et la SPI afin de bénéficier de cette nouvelle affectation pourrait encore changer la donne). M. SAMRAY reviendra vers la CLDR avec les nouvelles options possibles.
- ⇒ Si le projet porte ici sur la création d'un atelier rural, l'idéal serait que ce dernier puisse s'intégrer dans un vrai zoning économique (soit à côté d'entreprises qui n'appartiendraient pas à la Commune mais à des entrepreneurs privés. L'exemple à suivre est celui du zoning économique IDELUX de Manhay, situé juste après la sortie de l'autoroute E25, qui rencontre un franc succès. Il manque en effet ce genre de services de l'autre côté de cette sortie E25, sur le sol de Lierneux. Isoler un unique atelier rural à cet endroit ne serait en outre pas assez attractif. Remarque : l'aménagement d'un ZE (si ce n'est un atelier rural communal en son sein) n'incombe pas au DR puisqu'il ne concerne pas la Commune, mais des privés, et que tout bénéfice doit revenir exclusivement à la Commune s'il émane d'une réalisation subsidiée par le DR.
- ⇒ Un débat a lieu concernant le projet éolien en cours à proximité du terrain concerné par cette fiche-projet. M. SAMRAY annonce à tous que la Commune a été claire avec le gestionnaire de projet lors de sa demande de permis d'urbanisme : ce projet éolien ne sera autorisé à voir le jour que s'il s'engage à ne jamais entraver la construction dans le futur d'un zoning économique.
- ⇒ Un autre débat s'ouvre concernant la propriété du terrain, qui est encore privée. Après la rencontre prévue avec la SPI, il sera judicieux de s'assurer auprès du propriétaire que la Commune pourra l'acquérir.
- ⇒ Dans le cas où en 2026, le Centre médical Hélicopté de Bra ne se voyait plus autorisé à poursuivre ses activités dans le village de Bra (pour rappel : même si les Liernieusiens saluent son existence, le bruit que génère le CMH gêne beaucoup les habitants), serait-il autorisé à transférer ses locaux et son lieu de décollage/atterrissage au sein de ce nouveau zoning économique (qui pour rappel serait à proximité de l'autoroute E25 et du village de Vaux-Chavanne situé sur la Commune limitrophe de Manhay) ?

- Au regard de la retenue des candidatures des Communes de Lierneux et de Vielsalm suite à l'appel à projet « Mobilité active », la création d'une liaison de type interRAVeL entre les gares de Vielsalm et de Lierneux pourra se faire hors PCDR. Il semble donc logique de supprimer du PCDR la fiche-projet suivante, puisqu'elle pourra être réalisée avec d'autres subsides avant la validation du PCDR par la Rw :

~~TRANSCOMMUNALITE : Créer un (pré)RAVeL entre Vielsalm et Lierneux~~

⇒ Cette liaison passera par Rencheux, derrière Goronne, puis passera par l'étoile, le chemin de la carrière ou « La Zee », traversera la grand'route, passera par la ferme Remy, par le bas de Colanhan. *(Non que le terrain d'Explorer motocross a été vendu à un commerçant pour y créer un paintball et un terrain de modélisme). M. SAMRAY doit rencontrer prochainement le SPW afin de peaufiner cet itinéraire de type RAVEl, dont le tracé n'est pas encore figé. Le délai d'exécution des travaux est de 3 ans après l'octroi des subsides suivants : maximum 240 000 euros pour Lierneux ET maximum 231 000 euros pour Vielsalm (les deux communes liées à ce projet transcommunal pouvant faire respectivement l'objet d'un subside).*

- Les fiches-projets suivantes sont maintenues en lot 2 :

2) ENTITE / TRANSCOMMUNALITE : Promouvoir les liaisons douces inter villages (circuits cyclo-piétons)

⇒ Lien avec les fiches-projets 1.1 et 1.2 : cf. détails supra.

3) HIERLOT : Créer un espace de parking

- La fiche-projet suivante, qui sera confiée au bureau d'études JNC, a été redéfinie et délocalisée en GT, puis à nouveau discutée lors de cette présente CLDR. Faut de moins terrain communal disponible sur l'un des trois lieux imaginés pour créer une tour, la CLDR préfère ramener cette fiche à l'entité toute entière afin de pouvoir saisir la moindre opportunité à cet effet dans le futur, si un terrain privé était un jour mis en vente. Il ne s'agit donc plus de :

~~**LA SEVRAILLE, VILLETES ou COLANHAN, Créer une tour d'observatoire du paysage encerclée d'une table d'orientation et d'une zone extérieure conviviale**~~ mais bien de :

4) ENTITE : acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale

- ⇒ Plusieurs membres proposent que des recherches soient encore effectuées afin de s'assurer qu'aucun terrain communal ou en vente ne puisse déjà concerner cette fiche-projet.
- ⇒ Une autre localisation possible pourrait être le site (privé) du foyer malmédien dit « Crête des Marcadènes ».
- ⇒ Bien que l'onéreuse option d'une très haute tour, comme celle réalisée à Vielsalm dans le cadre du projet Life ou encore celle de la Fagne Malchamps, soit abandonnée, il n'est pas exclu qu'une petite tour de 7 à 10 mètres de haut ne puisse pas renforcer la vue à créer,

surtout si des arbres susceptibles de grandir sont plantés en contre-bas (comme c'est le cas à COLANHAN par exemple).

- Les réflexions du premier GT Bra-Villettes sont apportées aux citoyens quant à la fiche-projet suivante :

5) VILLETES, Acquérir un terrain pour y créer une zone conviviale et citoyenne

- Avec préaux, bancs, barbecue, plaine de jeux, terrain de boules, ... idéalement l'usage de matériaux locaux.
- L'endroit n'est pas encore défini car il y a peu de terrains communaux dans le village.
- Une étude doit être faite pour installer au mieux cet espace.
- Le projet d'acquérir un nouveau terrain est envisagé (en lien avec le lot 3) :
Soit en face du presbytère (terrain actuellement privé), où pourraient aussi être rajoutés 2 goals,
Soit en descendant Bricheux (terrains actuellement privé ?),
Soit sur l'ancienne place de chez Bodson, face à l'église (terrain appartenant au SPW). *Remarque* : seul ce lieu serait éventuellement susceptible d'accueillir un kiosque.

⇒ *La Commune devrait donc négocier la meilleure option en rencontrant les différents propriétaires.*

⇒ *La présente CLDR fait une autre proposition de localisation : le terrain dans la prolongation du cimetière, un lieu très calme de 6 ou 7 ares où toute activité ne gênerait personne. Ce dernier appartient actuellement à la Fabrique d'église, qu'il faudrait contacter à ce sujet.*

- La fiche-projet suivante est modifiée en cette présente CLDR :

~~**LIERNEUX : Créer un parcours fitness à proximité du parc du Vicinal, à proximité du hall omnisports et des lieux d'accueil pour jeunes ATL/petite enfance afin d'en renforcer la fréquentation et la convivialité**~~ en :

6) ENTITE : Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour les enfants

⇒ *La CLDR rediscute de cette fiche-projet car l'esthétique de modules sportifs ne coïncident pas avec l'aspect naturel nouvellement souhaité pour le parc du Vicinal (voir lots 0 et 1). Aucun autre lieu communal à proximité ne permet en outre actuellement d'en accueillir au centre de Lierneux (le Pré du Renard étant déjà concerné par la prochaine réalisation d'une plaine de jeux subsidiée grâce à l'appel à projets « Ma Ruralité », récemment remporté). Il n'est pas non plus logique de les placer à proximité du hall omnisports de Lierneux, qui dispose déjà d'infrastructures sportives en suffisance.*

⇒ *Après plusieurs propositions faites pour accueillir de tels aménagements au sein d'autres villages, la CLDR décide finalement de ramener toute la fiche à l'entité, et ce afin de ne pas la cantonner à un seul lieu, plusieurs localités sur la commune étant susceptibles de se voir agrémentées un jour d'un tel espace dédié aux adolescents et adultes, idéalement à proximité de plaines de jeux pour leurs enfants.*

⇒ Des terrains polyvalents (multisports) ainsi que des modules fitness pourraient ainsi profiter à plusieurs villages.

- La création d'une nouvelle fiche-projet a été proposée lors du premier GT Bra-Villettes, dont l'intitulé est le suivant :

7) BRA, Créer une zone conviviale face aux Achelîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles)

- Bra est une localité un peu en reste : elle est excentrée, manque de nombreux services et subit les nuisances sonores du CMH. Aussi une zone agréable pourrait y être aménagées pour les citoyens comme pour les adeptes du tourisme vert qu'offre les lieux. Cette zone intégrerait :
 - Non pas une ~~zone de barbecue~~, mais *simplement une zone pique-nique (bancs et tables autoroutières, poubelles/cendriers, parking vélos...), face à la chapelle des Achelîres et à proximité du Monument des fusillés.*
 - D'autres idées sont les bienvenues pour agrémenter ce lieu tout en en préservant la tranquillité (car riverains à proximité) : *piste de pétanque ? 1 ou 2 jeux d'enfants ? Accès à la zone herbeuse par un petit pont qui éviterait de devoir enjamber le petit fossé actuel ?*
 - *Remarque* : un lieu où se parquer existe déjà à proximité.

⇒ Un membre souligne que ce lieu avait déjà fait l'objet d'une fiche-projet au sein du précédent PCDR de Lierneux. Il est donc suggéré d'en reprendre les plans.

⇒ Attention néanmoins que toute la zone située autour de ce lieu est en zone à bâtir : la CLDR invite la Commune à rester vigilante quant à l'octroi de futurs permis d'urbanisme qui pourraient dénaturer la tranquillité du lieu.

- Une nouvelle fiche-projet est en cette CLDR souhaitée en faveur des personnes à mobilité réduite, mais également du reste de la population (poussettes, ...) :

8) ARBREFONTAINE, Créer sur l'ancienne assiette du Vicinal une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes

⇒ A. EVRARD s'engage à consulter Mme B. FRANCK quant à la possibilité que ce type d'aménagement incombe au DR.

⇒ Si une telle promenade est d'abord imaginée en faveur des PMR, elle serait tout aussi susceptible d'accueillir des jeunes enfants, des parents munis d'une poussette, etc. Il ne serait dès lors pas juste de dire que ce projet ne vise pas toutes les générations.

⇒ La difficulté résiderait partiellement dans certaines parties de l'assiette du Vicinal, qui sont devenues privées. Enfin, d'autres lieux pourraient aussi être imaginés à cet effet.

Concernant les fiches-projets du LOT 3 : 8 fiches (aucune confiée à JNC)

- Les fiches-projets suivantes sont maintenues :

1) ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités

- ⇒ A. EVRARD précise qu'un tel projet pourrait idéalement s'intégrer dans un des espaces du futur atelier rural (cf. lot 2), si la zone concernée par cette fiche-projet était finalement reconnue par la SPI comme zone économique.
- ⇒ Bien que ce projet ne semble pas réaliste en matière de coûts pour le nouveau Collège, il peut néanmoins être catégorisé en lot 3 (car réalisable avec le renfort d'un éventuel futur appel à projet Maribel par exemple).

2) ENTITE, Acquérir un ou des nouveaux(x) terrain(s) susceptibles de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité

3) ENTITE, Acquérir un ou des bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité

4) ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux

- ⇒ Au regard des débats entendus en CLDR en matière de sécurisation des voiries (dans le centre de Lierneux, à proximité du hall omnisports...), A. EVRARD propose d'organiser en septembre 2019 un nouveau GT Mobilité (avec la CCATM), à savoir que des nouveaux aménagements de voiries pourraient être agrémentés de petites zones de convivialité ou de liaison cyclopédestre en site propre ici et là, et ainsi incomber partiellement à la DDR. Des fiches-projets plus localisées pourraient aussi être créées à cet effet.
- ⇒ Pour information, Mme DOCTEUR des DGO1-2 du SPW est venue le 27 juin 2019 sur la commune afin de déterminer les routes communales à sécuriser.
- ⇒ Une idée suggérée serait de créer un second accès au hall omnisports de Lierneux.

5) ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics (aussi en lot 0)

6) LIERNEUX, Faire une place à la petite enfance et à l'ATL à proximité du Vicinal et du hall sportif

7) ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun (aussi en lot 0)

8) ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (aussi en lot 0)

Concernant les fiches-projets du LOT 0 : 8 fiches (travaillée/à travailler en GT avec Alix)

- La création de la fiche-projet suivantes est suggérée :

1) BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère

- Le terrain concerné appartient actuellement à la Fabrique d'Eglise. **M. H. NAVEAU, qui en fait partie, vas se renseigner quant à la possibilité d'y créer une plaine de jeux** (cession contre franc symbolique ou simple autorisation de laisser la Commune y faire des aménagements ?).
- *Remarque* : cette fiche étant en lot 0 et n'impliquant donc aucune intervention du DR, rien n'oblige la Commune à être propriétaire du terrain concerné.

- Toutes les autres sont maintenues :

2) LIERNEUX, Restaurer l'écosystème du parc du Vicinal afin d'y attirer les oiseaux (phase 1)

3) ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique

4) LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale

5) ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives

6) ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics (aussi en lot 3)

7) ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun (aussi en lot 3)

8) ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (aussi en lot 3)

3) RECAPITULATIF DES FICHES-PROJETS DES LOTS 0, 1, 2 et 3 en juillet 2019

Remarque : lors de la prochaine CLDR, les membres seront invités à prioriser chaque fiche-projet au sein de chaque lot

| LOT | LIEU(X) ET INTITULÉ | RÉDACTEUR |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Lot 1. ... | VERLEUMONT, Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur | JNC |
| Lot 1. ... | SART, Réhabiliter et développer le site de La Preux en y créant un lieu patrimonial et d'accueil pour randonneurs | JNC |
| Lot 1. ... | LIERNEUX, Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux (phase 2) | JNC |
| Lot 1. ... | LIERNEUX : Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel | JNC |
| Lot 2. ... | BRA-LIERNEUX : Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural | Alix + Commune |
| Lot 2. ... | ENTITE / TRANSCOMMUNALITE : Promouvoir les liaisons douces inter villages (circuits cyclo-piétons) | Alix + Commune |
| Lot 2. ... | HIERLOT, Créer un espace de parking | Alix + Commune |
| Lot 2. ... | ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation, voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale | JNC |
| Lot 2. ... | VILLETES, Acquérir un terrain pour y créer une zone conviviale et citoyenne | Alix + Commune |
| Lot 2. ... | ENTITE, Créer des zones sportives/aires vitæ au centre des villages, à destination des adolescents et des adultes, voire aussi à proximité de plaines de jeux pour les enfants | Alix + Commune |
| Lot 2. ... | BRA, Créer une zone conviviale face aux Achefîres (début et fin de la balade TARPAN 10 des chapelles) | Alix + Commune |
| Lot 2. ... | ARBREFONTAINE, Créer sur l'ancienne assiette du Vicinal une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes | Alix + Commune |
| Lot 3. ... | ENTITE, Créer un pool communal de cuisiniers pour distribuer des repas de qualité aux collectivités | Alix + Commune |
| Lot 3. ... | ENTITE, Acquérir un ou des nouveaux(x) terrain(s) susceptibles de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité | Alix + Commune |
| Lot 3. ... | ENTITE, Acquérir un ou des bâtiment(s) existant(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté au sein de l'entité | Alix + Commune |
| Lot 3. ... | ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux | Alix + Commune |
| Lot 3. ... Lot 0 | ENTITE, Réaménager et sécuriser les espaces publics | Alix + Commune |
| Lot 3. ... | LIERNEUX, Faire une place à la petite enfance et à l'ATL à proximité du Vicinal et du hall sportif | Alix + |

| | | |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| | | Commune |
| Lot 3. ... Lot 0 | ENTITE, Développer les moyens de transport alternatifs et en commun | Alix + Commune |
| Lot 3. ... Lot 0 | ENTITE, Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux | Alix + Commune |
| Lot 0 | BRA, Créer une plaine de jeux près du presbytère | Alix |
| Lot 0 | LIERNEUX, Restaurer l'écosystème du parc du Vicinal afin d'y attirer les oiseaux (phase 1) | Alix |
| Lot 0 | ENTITE, Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique | Alix |
| Lot 0 | LIERNEUX, Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale | Alix |
| Lot 0 | ENTITE, Créer un lieu et un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives | Alix |

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VEDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 14 octobre 2019 à 19h00
(Salle du Conseil – rue du Centre 80 à 4990 Lierneux)**

| Représentants | Effectifs | Suppléants |
|-------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------|
| Quart communal | | |
| | André SAMRAY (Président de la CLDR) | |
| | Marie-Jeanne LAMBOTTE | Philippe MATHIEU |
| | Luc TRIFFAUX | Emile BASTIN |
| | Guy MATHIEU | Vincent PEFFER |
| Géographique | | |
| Lierneux | Francis SALME | Jean-François GENDEBIEN |
| Bra | Vincent LEROUX | Ghislain LAPORTE |
| Arbrefontaine | Nathalie FRESON | Didier NEURAY |
| Sart | Bernard BOTTY | Josette SERVAIS |
| Les Villettes | Emilie DAUBY | Gaston LEROUX |
| Jevigné | Diane NINANE | Séverine LEJEUNE (excusée) |
| Verleumont | Jacques HENRY | Pierre-Dominique RUYSSSEN |
| Trou de Bra | Edgard DEBACKER | Pierre LHOEST (excusé) |
| Lavaux/Lafalize | Antoine NEUFORGE | Amandine TOURBACH |
| Associatifs et autres | | |
| | Raymond MATHIEU | Lionel LUGENTZ |
| | Pierre MOSKWYN | Dominique BARBETTE |
| | Alain DANIEL | Huguette SPRIET |
| | Patrick GERMAIN | Etienne HUMBLET |
| | Jean-Pierre DELWAIDE | Georges DUBOIS (démissionnaire) |
| | Lionel MERTENS | Gabrielle HOURLAY |
| | Xavier KAISER | Henry NAVEAU (excusé) |
| | Paul BRIOL (excusé) | Isabelle LECOMTE |
| Membres des GT invités | | |
| | Romain LACASSE | |

Agent accompagnateur GREOVA : **Alix EVRARD**

Agent administratif : **Maud COUNSON**

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 10 juillet 2019 ;
2. Présentation des fiches rédigées relatives aux 4 projets du lot 1 (parties rédactionnelles seulement car le reste des pré-études sera confié à JNC) ;
3. Priorisation des fiches au sein de chaque lot (finalement reporté faute de temps) ;
4. Divers.

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du PV du 12 juin 2019

Le PV de la précédente CLDR est approuvé sans remarque à l'unanimité.

2. Présentation finale et hiérarchisation des fiches-projets du lot 1

André SAMRAY ouvre la réunion en précisant que la CLDR du jour portera sur la présentation des parties rédactionnelles des fiches-projets du lot 1 (le reste de leur pré-étude respective devant être confié au bureau d'études JNC à partir du 1^{er} novembre 2019), puis sur leur hiérarchisation au sein du lot 1. Pour information, Eléonora CAMPANELLA démissionnera du bureau d'études bruxellois JNC fin octobre 2019 et un autre architecte sera chargé des pré-études des 4 fiches-projets du lot 1 ainsi que de celle d'une fiche-projet du lot 2 à sa place. Afin de ne pas reprendre tout depuis le début, il a été décidé par la Commune, de concert avec l'agent accompagnateur Alix EVRARD, de se charger elle-même des parties rédactionnelles de ces fiches-projets du lot 1 afin de fournir directement au bureau JNC les informations nécessaires aux futurs métrés, plans et estimatifs budgétaires qui lui incombent.

Pour rappel, le lot 1, qui comporte les fiches les plus chères aux Liernieusiens, seront idéalement réalisables endéans les 3 premières années des dix années du PCDR (à partir de la date de sa future validation par la Rw). Mais il sera forcément difficile pour la Commune de les concrétiser toutes durant ces trois premières années. En cause : pour chaque projet la Commune sera invitée à participer - de manière parfois importante - à son co-financement. Voilà pourquoi entre les activations de deux fiches du lot 1 il sera parfois plus opportun d'activer une fiche du lot 2 ou 3 (parfois moins onéreuse).

Alix EVRARD commence sa présentation en exposant d'emblée la fiche-projet qui, au sein de ce lot 1, semble la plus largement subsidiable par le DR (DGO3) : c'est-à-dire le projet qui colle le plus aux préoccupations du Développement rural.

- Il s'agit de la fiche intitulée *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel*.

En effet, cette fiche vise l'épanouissement de toutes les générations via non seulement la création d'une maison intergénérationnelle au coeur de la commune, mais aussi la création de logements adaptés et modulables, privés mais en interaction grâce à une charte communautaire, grâce à un échange mutuel de services entre personnes et ce à proximité des services et commerces alentours. Elle pallie ainsi les deux grosses difficultés rencontrées par la Commune : pas assez de jeunes sur le territoire et trop de seniors forcés de déménager dans une autre commune faute de soins adaptés (pour rappel, il manque

d'appartements adaptés aux PMR sur la Commune et il n'y existe en outre aucune maison de retraite ou seigneurie).

- Si les fiches relatives à *VERLEUMONT (Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'instituteur)* et *SART(Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs)* sont également très empreintes de citoyenneté ; au regard de leur aspect également touristique (toutes deux projetant d'accueillir les touristes « verts ») elles incomberont néanmoins partiellement au CGT (Commissariat Général au Tourisme).
- Enfin, la fiche relative à la phase 2 du projet *LIERNEUX Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux* présente bien un fort intérêt citoyen : le but visé est bien de faire du parc du Vicinal un lieu central fédérateur. Néanmoins cette phase 2 est essentiellement technique et touche surtout à l'aménagement d'un nouveau parking à proximité de la salle citoyenne du Vicinal (bien plus que la phase 1 de ce même projet, qui prévue en lot 0, touchera davantage à l'esthétique et au bien-être souhaité dans le parc, pour les citoyens comme pour la biodiversité souhaitée).

Il est ensuite proposé aux membres de faire d'abord un tour de table afin de prendre connaissance du projet parmi les 4 concernés qui semble à leur tour le plus prioritaire, puis de mener ensemble une réflexion vers un consensus, et ce afin d'éviter - idéalement - toute frustration à l'égard de cette priorisation.

- Après ce tour de table, le projet en faveur de *LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnels* est très largement révélé comme le plus prioritaire pour une majorité des membres. Quant aux 3 autres : ils ont remporté les suffrages selon cet ordre de préférence : *SART(Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs)*, puis *LIERNEUX Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux (phase 2)*, et enfin *VERLEUMONT Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'instituteur*.
- Afin de confirmer cet ordre, Alix EVRARD a ensuite exposé aux membres les parties rédactionnelles des 4 fiches-projets, intitulées « Description succincte du projet », « Justification du projet » et « Besoins à prendre en compte ».

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à offrir au cœur du village de Lierneux, au lieu-dit « Pré du renard », la possibilité pour toutes les générations, jeunes et moins jeunes, tantôt de commencer tantôt de continuer à résider à Lierneux en surmontant les difficultés que pourraient ressentir certaines d'entre elles.

Concrètement, l'entraide citoyenne intergénérationnelle serait insufflée au lieu par deux aménagements :

▪ Des **logements intergénérationnels** :

- À l'architecture compatible avec le bâti existant (idéalement faire appel à des matériaux locaux) ;
- Qui seraient propriétés de la Commune et donnés en location à des citoyens, avec une attention à l'équilibre des générations qui y résident / OU bail emphytéotique de 99 ans envers une société de logement agréée ;
- Conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés :
 - Appartements de plain-pied pour seniors situés au rez-de-chaussée (ou possibilité de placement d'un monte-escaliers ou d'un ascenseur), revêtement antidérapant, corridors et espaces entre les meubles prévus pour le passage des PMR (faire appel à l'association GAMAH), portes assez larges et clinches accessibles ;
 - ⇒ Un membre propose que l'un des logements soit aussi adapté à un PMR lourd (mais qui serait néanmoins autonomes). À cet effet, des rails pourraient par exemple être aménagés dans le plafond (pour se hisser). Il est proposé de suivre les conseils du guide mis à disposition de la commune pour faciliter l'aménagement des habitations à destination des PMR. Alix EVARD se charge de rajouter ce souhait dans la fiche-projet.
 - Appartements flexibles pour éventuelles réadaptation (dispositif aisé de réunion/séparation des modules d'habitation) ;
 - ⇒ À la question : Combien de logements kangourous seront en tout proposés au Pré du renard ? La Commune répond entre 6 et 10. En effet le concept d'échanges de services entre générations ne peut être efficace si le nombre de logements, donc de personnes, est trop restreint. Notons néanmoins que les logements peuvent être modulaires afin de pouvoir être tantôt divisé (pour une personne seule par exemple), tantôt dupliqué (pour une famille par exemple) si le renouvellement des baux locatifs le permet.
 - Munis des systèmes énergétiques les plus écologiques et économiques, adaptés aux petits budgets : chauffage réglable dans chaque pièce ; isolation/ventilation parfaites ; éventuelle chaudière commune (pellets ou autres à base d'énergie renouvelable) ; recueil et traitement des eaux de pluie ;
 - ⇒ L'idée d'une chaudière communautaire est évoquée. Il faudrait cependant que la consommation incombant à chaque foyer soit calculée en fonction du nombre de personnes qui y résident.
 - Possibilité pour les enfants d'accéder aux jardins du rez-de-chaussée ;

- Pistes cyclables/espace piétonnier en site propre pour le trajet des écoliers et l'accessibilité sécurisée de l'immeuble ;
- Terrasse/balcon privatif pour chacun ;
- Mais espace de convivialité pour tous : bancs, zone barbecue, piste pétanque, modules de jeux pour enfants, bacs à sable ;
- Ménages avec loyer calculé en fonction des revenus.
 - ⇒ Notons qu'il sera judicieux d'attirer financièrement les jeunes ménages dans ce genre d'habitat groupé, qui pourraient craindre pour leur disponibilité envers les générations moins autonomes. Il est aussi impératif qu'une charte communautaire soit signée par tous les habitants afin qu'ils actent qu'il s'agirait d'échanges de bons services entre générations et non d'une réelle vie communautaire impliquant de lourdes obligations. L'attractivité d'un loyer modéré pour les jeunes ménages n'exclurait pas cependant pour autant un même avantage à octroyer aux seniors ou personnes seules qui seraient financièrement précarisées.
- Où seront encouragées les interactions et coopérations entre eux (échanges de services, éventuelle charte citoyenne...) :
 - Garde occasionnelle d'enfants après l'école ;
 - Réception de colis/recommandés postaux ;
 - Transport ou livraison pour petites courses locales ;
 - Transport pour formalités administratives ;
 - Initiation au potager, bricolage, jardinage, petit élevage ;
 - Travaux de couture ;
 - Coup de main informatique ;
 - Moniteurs de permis de conduire ;
 - Préparation occasionnelle de goûters, repas ;
 - Coups de main ménage, repassage, jardinage ou petite réparation ;
 - Aide aux devoirs ;
 - Etc.
- À proximité des services courants et des animations (le « Pré du renard » se situe près des magasins d'alimentation, arrêts de bus, etc. ; c'est aussi là que s'organisent les petits marchés des producteurs en été et qu'est aménagée une halle ouverte) ;
- Un **centre de jour intergénérationnel** où seront organisées des activités par différentes générations en faveur d'autres, telles que :
 - Des plus âgés envers les plus jeunes : lectures de contes, initiations au wallon, initiations à la conduite, initiations aux techniques oubliées (tricot, crochet, ébénisterie, potager, peinture, etc.), ateliers culinaires, ateliers jardinage/permaculture, ateliers écriture/théâtre/cinéma ; aides aux devoirs, activités ATL, halte-garderie ;
 - Des plus jeunes envers les plus âgés : initiations aux nouvelles activités physiques (hip-hop par exemple), initiations informatique/jeux vidéo /usage des smartphones, Alzheimer café, ateliers de la mémoire, etc. ;
 - Divers partenariats pourraient enfin être mis en place avec les associations de la commune.

2. Justification du projet

Les nouveaux lotissements de type « habitats pavillonnaires » qui s'implantent depuis peu en milieu rural génèrent malheureusement un phénomène de cité-dortoir : les générations ne se côtoient plus, la vie sociale s'essouffle et l'entraide et la transmission disparaissent. Tout cela amoindrit la qualité de vie de l'ensemble des citoyens, qui demeurent de plus en plus isolés les uns par rapport aux autres.

Face au vieillissement de la population et au faible taux d'appartements relaté par rapport à celui des maisons unifamiliales, à l'absence de maisons de repos et de seigneuries sur le territoire, ainsi qu'à la difficulté d'attirer la jeune génération sur le territoire, les citoyens regrettent que les aînés doivent quitter le territoire pour trouver un logement et des soins plus adaptés ailleurs, ou que leurs enfants s'installent sur une autre commune après leurs études faute de logement adapté à leur budget. Aussi, l'idée consiste, sans pour autant bercer dans la vie communautaire (chacun aura en effet son chez soi), à imprégner un nouvel ensemble d'habitations villageoises de l'aspect solidaire que présentaient les familles multigénérationnelles d'antan. Ainsi, le citoyen des troisième et quatrième générations pourrait bénéficier de l'aide des premières pour soulager ses problèmes de mobilité et d'autonomie (lifts et courses), celui de la seconde pourrait à son tour bénéficier d'une aide de la troisième pour la garde ponctuelle de ses jeunes enfants, ou encore une aide aux devoirs ou une initiation au potager ; enfin la première génération² ou les générations plus précarisées pourraient bénéficier d'un loyer modéré contre bons services rendus et ainsi soulager leur jeune salaire ou leur petite pension.

Enfin, un centre de jour intergénérationnel aménagé à proximité avec les mêmes attentions particulières que les logements permettrait à tous les citoyens, et à pas uniquement à ceux résidant au Pré du renard, du moins pour la journée, de bénéficier aussi de ce concept solidaire et intergénérationnel à de nombreux points de vue.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Renfort de la cohésion sociale ;
- Renfort des liens intergénérationnels ;
- Maintien des seniors et personnes précarisées à domicile ;
- Soutien financier et dès lors attractivité des jeunes ménages ;
- Accroissement de l'offre en matière de logements locatifs à loyer modéré ;
- Ralentissement du phénomène de cité-dortoir au sein du village de Lierneux ;
- Développement d'une liaison douce au cœur du village ;
- Renfort des activités organisées en faveur de la citoyenneté.

3. Besoins à prendre en compte

- Trafic aisé des actuels résidents du Pré du renard ;
- Limites entre services et contraintes à fixer par tous les résidents via la signature d'une charte communautaire ;
- Besoin d'autonomie de chacun au sein de ces habitations groupées ;
- Conditions d'accès et de déplacement des PMR ;
- Programmation et disponibilité du CPAS et des autres asbl socio-culturelles susceptibles d'occuper la salle intergénérationnelle.

² Pourrait aussi se rajouter au concept de logements « kangourous/intergénérationnels » le concept de logements « tremplins » - déjà existant sur la commune - ; qui permettrait aux jeunes couples d'obtenir une restitution partielle de leurs loyers.

1. Description succincte du projet

Le projet, partiellement miroir du projet 1.3, consiste à créer un espace citoyen, scientifique et touristique au sein du site carrier emblématique de La Preux, à Sart, où se déroulait encore jusqu'il y a peu la célèbre et vernaculaire Fête du Coticule. Il s'agirait en même temps d'un lieu patrimonial et pédagogique, témoin du grand intérêt géologique des lieux, mais aussi citoyen et d'accueil pour randonneurs.

Les divers buts visés par la création de ce nouvel espace, qui devra être mis en location par la Commune à une ASBL qui en assurerait la bonne gestion, seraient les suivants :

- Ramener l'annuelle « **Fête du Coticule** » sur son site originel, actuellement devenu insalubre pour y accueillir cette manifestation chère aux Liernieusiens ;
- Offrir à proximité de l'itinéraire fréquenté de GR, et bientôt par une nouvelle liaison de type RAVeL entre les gares de Vielsalm et de Lierneux, un **logement de type « relais » pour cyclistes et/ou randonneurs** et ainsi favoriser le développement d'un tourisme vert et diffus, intégré à la vie locale et respectueux du patrimoine naturel de Lierneux ;
 - ⇒ **Afin que ce point ne fasse trop dévier ce projet vers un financement plus important du CGT – rappelons en outre que les critères liés à un gîte subsidié par le CGT peuvent être contraignants - , mais aussi afin de ne pas faire de l'ombre au projet de gîte de Verleumont, un membre propose d'abandonner la création d'un gîte à Sart et de s'en tenir au reste du projet.**
- En faire un **lieu événementiel, de promotion locale et de citoyenneté** : marchés locaux, initiatives citoyennes (SEL, GAC, Dépan'Café...), etc.
- En faire un **lieu touristique et pédagogique** : les carrières à ciel ouvert étant très prisées par les écoles et les universités. La pierre locale dite « **Coticule** » pourrait ici y être mise en valeur :
 - Des **collaborations transcommunales** pourraient être envisagées avec le Musée du coticule de Salmchâteau, l'Archéoscope de Vielsalm, ou encore le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP) de Sprimont ;
 - Chaque mois, une **visite de l'Atelier du coticule** situé en dessous du site de La Preux ainsi qu'une **visite de la carrière de La Preux** pourraient être organisées par un bénévole ;
 - Des **conférences et colloques** en lien avec la géologie pourraient être organisées ;
 - Des **itinéraires pédagogiques/didactiques et environnementaux** pourraient être développés :
 - Un **parcours géologique et didactique entre le village de Sart et le site carrier de La Preux** :
Il existe déjà une stèle (Stèle du Coticule) pouvant devenir une étape du parcours géologique souhaité. Ce dernier débiterait à la Maison du tailleur (située Place Ernest Nélis, dans le village de Sart) pour rejoindre le site carrier de La Preux. Cette liaison proposerait ainsi une promenade de 1,7 km, soit une longueur adéquate pour l'aménagement d'un parcours pédagogique.

- D'autres **parcours didactiques** en lien avec l'extraction de pierres locales (coticule, shiste, ardoise), les pierres légendaires, l'ornithologie, la faune et la flore, un parcours pieds nus, etc. ;
 - Liens possibles avec les promenades **TARPAN** et les itinéraires **GR**.
- Lier par une **liaison cyclopédestre** les **villages proches de Sart et de Verleumont** :
Notons en effet que les deux villages seront promus par leur respectif projet en faveur des cyclistes et/ou randonneurs et qu'il serait idéal de permettre aux usagers doux de disposer d'un aménagement spécifique, et ce à proximité de la nouvelle liaison de type RAVeL promise entre les gares de Vielsalm et de Lierneux et passant à proximité, plus précisément au lieu-dit « l'Etoile de Sart », situé à environ 700 mètres du site carrier de La Preux.

Pour ce faire, les lieux devraient bénéficier des aménagements suivants :

- Un **nouveau bâtiment polyvalent** proposant des espaces divers :
 - Un **gîte/relais pour randonneurs** :
 - Conçu avec des matériaux locaux ;
 - En mezzanine ;
 - Avec dortoirs communs (lits attachés) pour 8 à 10 personnes ;
 - Avec petite cuisine rudimentaire/salle de réchaud ;
 - Avec un espace sanitaire rudimentaire ;
 - Avec poêle à pellets et système de cloisonnement pour chauffage partiel de l'espace ;
 - Avec système digital de réception des logeurs via enregistrement d'un code d'accès (préalablement envoyé par courriel après réservation, caution et paiement).
⇒ **L'option du gîte, comme précité, pourrait être abandonnée en faveur de la fiche 1.3 VERLEUMONT, qui offrirait exactement le même service de gîte pour un même public à seulement quelques kilomètres de Sart.**
 - Une **salle dédiée aux conférences, événements/manifestations, à la promotion locale et à la citoyenneté**, qui pourra être régulièrement louée afin d'assurer des rentrées aux lieux :
 - Avec une capacité d'accueil de 50 personnes ;
 - Avec un espace bar et un espace cuisine ;
 - Offrant une vue à 180° sur la vallée et les collines (face à Colanhan : vitre vers tout panorama en bandeau) ;
 - Avec en son milieu une ouverture de 5 ou 6 mètres pour y créer un espace extérieur où pourra être dressé un auvent ou un chapiteau (lors des fêtes/manifestations).
 - Un **petit espace muséal géologique** :
 - Soit à l'étage, soit en rez-de-chaussée, sous forme de vitrine extérieure permettant à tous de l'observer sans que cela nécessite un accueil muséal.
 - Eventuellement : un **espace de restauration/micro-brasserie** loué par la Commune à un privé.
- Un **parking**, non pas aménagé de manière inesthétique à proximité du nouveau bâtiment et en pleine zone d'extraction, mais plus loin, près du *Monument aux Morts* ;
- Un **parcours géologique et pédagogique entre la Maison du Tailleur de Sart et le site carrier de La Preux** ;

- Une **liaison cyclopédestre entre Sart et Verleumont** susceptible de rejoindre, au lieu-dit « *L'Étoile de Sart* », la liaison de type RAVeL bientôt aménagée entre les gares de Vielsalm et de Lierneux.

Le 26 septembre 2019, ce projet a été soumis aux membres de l'ASBL de Sart, dite « *La Compagnie de la pierre à rasoir* », qui deviendrait gestionnaire et locataire de ce nouveau lieu communal.

⇒ **IMPORTANT** : Néanmoins il semble que le nombre de bénévoles de cette asbl soit encore trop restreint que pour honorer toutes les actions citées dans cette fiche qui leur incomberaient (réservations, accueil, livraisons, visites guidées, organisation événements, montage chapiteau, nettoyage, etc...). Cette faiblesse du bénévolat pourrait poser un gros problème après subsidiation du DR si tout le fonctionnement du site se voyait finalement compromis par un manque de forces vives. Un tel dysfonctionnement pourrait en effet entraîner un problème de législation par rapport au DR. Ce point doit être discuté en Conseil communal et bien réfléchi car pour l'instant, tout le succès de cette fiche-projet repose sur du bénévolat.

2. Justification du projet

Si ce projet polyvalent au cœur du site de La Preux se présente comme complémentaire à celui de gîte pour randonneurs envisagé dans le village voisin au sein de la Maison de village (dite de l'Instituteur – voire fiche-projet 1.3), il fait aussi la part belle à une réelle mise en valeur du patrimoine géologique que représente ce site carrier à ciel ouvert, grand témoin vernaculaire de surcroît, comme en a longtemps témoigné l'organisation en ces lieux de l'annuelle « Fête du Coticule ».

Si ce site servait en effet jadis de lieu folklorique, il est malheureusement devenu insalubre et ne peut plus accueillir en toute sécurité la foule de visiteurs annuels d'antan. Ce rendez-vous de juillet se déroule désormais à la Maison du Tailleur, non loin, dans le cœur du village de Sart, et non plus sur son site originel, ce que regrettent beaucoup les habitants.

Puisque les deux villages de Sart et de Verleumont pourraient, par leur complémentarité, être promus par leur respectif projet en faveur des cyclistes et/ou randonneurs, il serait idéal de mettre à disposition de ces usagers non motorisés une voie spécifique entre ces deux lieux, et ce à proximité de la nouvelle liaison de type RAVeL promise entre les gares de Vielsalm et de Lierneux suite à au projet retenu en 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Mobilité active ». En effet, le lieu-dit « *L'Étoile de Sart* », situé à environ 700 mètres du *site carrier de La Preux*, sera une des étapes de cet itinéraire de type RAVeL.

Le patrimoine naturel de Lierneux, notamment son patrimoine géologique, est trop peu mis en valeur. Aussi, créer un tel espace polyvalent et fédérateur en faveur d'un tourisme respectueux, de la convivialité, de la fête, de la tradition, de l'économie locale (manifestations en lien avec les circuits-courts), du savoir et du patrimoine naturel via la mise en valeur du coticule et plus largement de la géologie locale, via des conférences, des parcours didactiques etc., ne pourrait que profiter à la commune : ce nouveau lieu mettra en valeur son identité, lui garantira une nouvelle attractivité pour les écoles et les touristes « verts », et enfin lui offrira une meilleure connexion entre ses citoyens.

En effet, l'espace citoyen que comptera ce nouvel espace polyvalent garantira aux habitants et asbl de la commune de pouvoir se réunir, collaborer et se fédérer autour de manifestations en faveur des liaisons sociales et d'événements empreints de citoyenneté (Service d'Echange Local, Groupement d'Achat Commun, Dépann'Café, Alzheimer Café, activités intergénérationnelles, etc.) et de soutien à l'économie locale (producteurs locaux,...). Les extérieurs susceptibles d'accueillir un chapiteau permettront également des petits marchés et organisations festives : soupers barbecue, soirées football, fêtes de la musique, bals guinguette, soirées concerts, soirées cinéma plein air, etc.). Ces manifestations partagées dans un tel cadre ne pourront que jouer en faveur de la cohésion sociale.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la fréquentation de la commune par des touristes « nature » ;
- Succès d'une éventuelle micro-brasserie au sein du site carrier de La Preux ;
- Reconnaissance accrue de l'identité et du patrimoine géologique et environnemental de la commune ;
- Développement et reconnaissance scientifique du site carrier de la Preux (conférences, etc.)
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Accroissement de la fréquentation des réseaux de promenades à proximité du site (GR, TARPAN, RAVeL, parcours géologique et didactiques) ;
- Développement de l'activité économique locale (promotion des producteurs locaux au sein de l'espace citoyen).

3. Besoins à prendre en compte

- Respect du site carrier (esthétique et environnemental) ;
- Respect et disponibilité des bénévoles et des membres de l'asbl « La Compagnie de la Pierre à rasoir ».

⇒ Il semble à cet effet impératif de rencontrer à nouveau le comité de village de Sart, en présence de l'autorité communale et du GREOVA.

VERLEUMONT, Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'instituteur

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à améliorer une première initiative citoyenne ayant déjà émané en ces lieux dans le cadre du précédent PCDR. Il s'agirait de transformer et d'améliorer la taille de l'actuelle Maison de village de Verleumont (salle citoyenne gérée par une asbl qui loue les lieux donnés à la Commune) pour en faire un gîte/espace d'accueil pour randonneurs. Ce dernier serait toujours géré par cette asbl mais proposerait un espace amélioré via :

- La création à l'étage de 5 chambres et d'une salle de bain ;
- L'insertion de matériaux locaux dans sa conception (simplicité et authenticité) ;
- L'installation d'un poêle à pellets et d'un système de cloisonnement pour pouvoir ne chauffer le gîte ou la salle que partiellement ;
- L'installation d'un système de réception des logeurs par un code d'accès préalablement envoyé par courriel après réservation et paiement ;

- L'aménagement au rez-de-chaussée d'une cuisine propre à la salle qui pourrait aussi servir pour le gîte ;
- L'aménagement d'un salon d'accueil au rez-de-chaussée ;
- La rénovation de l'isolation acoustique afin que les fêtes et manifestations citoyennes organisées dans la salle du rez-de-chaussée ne gênent pas les logeurs randonneurs à l'étage ;
- Une éventuelle collaboration avec des producteurs locaux pour y livrer des petits déjeuners aux occupants du gîte (5 à 10 personnes maximum) ;
- La présence de gardiens bénévoles à proximité des lieux (pour dresser l'état des lieux par exemple) ;
- *Remarque* : les randonneurs pourraient s'ils le souhaitent eux-mêmes nettoyer le gîte, ou une taxe de nettoyage pourrait être incluse dans le prix de la nuit ;
- Des aménagements extérieurs : table de pique-nique, éventuel barbecue couvert ou encore piste de pétanque.

Fin d'année 2019, ce projet a été soumis aux membres de l'asbl actuellement en charge de la Maison de village de Verleumont ; leurs remarques et attentes ont été les suivantes quant à ce projet de gîte.

IMPORTANT : il est impératif de rencontrer ce comité de village afin de s'assurer que le nombre de bénévoles de cette asbl soit suffisant pour honorer toutes les actions citées dans cette fiche qui leur incomberaient (réservations, accueil, livraisons, organisation événements, nettoyage, etc....). Une faiblesse du bénévolat pourrait en effet poser un gros problème après subsidiation du DR si le fonctionnement de la Maison de l'instituteur se voyait finalement compromis par un manque de forces vives. Un tel dysfonctionnement pourrait en effet entraîner un problème de législation par rapport au DR. Ce point doit être discuté en Conseil communal et bien réfléchi car pour l'instant, tout le succès de cette fiche-projet repose sur du bénévolat.

2. Justification du projet

Il s'agirait d'un projet complémentaire à celui imaginé sur le site sartois de La Preux, également dans le cadre de ce nouveau PCDR (fiche-projet 1.2). Les deux projets présenteraient en effet des points communs : une proximité géographique (le village de Sart est proche de celui de Verleumont) un itinéraire géologique qui sera conçu entre les deux sites et enfin un accueil spécifique fait aux amateurs de randonnée au sein de lieux fédérateurs et citoyens, gérés d'ailleurs par des citoyens réunis en asbl /comités de quartiers. L'idée est d'attirer dans ces deux sites humbles mais authentiques, à l'instar de petits gîtes de montagne, un tourisme vert, diffus et respectueux, digne du grand réseau de promenades qu'offre le territoire communal (TARPAN, GR...).

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la fréquentation de la commune par des touristes « nature » ;
- Emergence de restaurants et cafés générée par la hausse de la fréquentation touristique ;
- Renfort de l'identité verte de la commune ;
- Intégration du tourisme vert diffus dans la vie locale et citoyenne ;
- Développement de l'activité économique locale (commandes et consommation auprès des producteurs locaux).

2. Besoins à prendre en compte

- Respect et disponibilité des bénévoles et des membres des bénévoles et des membres de l'asbl de droit privé « Verleumont en fête », active depuis 1982.

LIERNEUX, Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux

1. Description succincte du projet

Pour rappel la phase 1 de ce projet, dont la réalisation (a) semble(é) possible en lot 0, consistait à donner à ce parc central de la commune, situé au cœur du village de Lierneux et séparant les importants éléments du patrimoine communal bâti que sont le Vicinal (récemment restauré) et l'ancienne Gare (en cours de rénovation), à la fois un aspect convivial, mais aussi un cachet environnemental, fleuri, fruitier, ludique et accueillant, pour les citoyens et visiteurs comme pour les oiseaux, susceptibles d'y réduire le nombre de mouches.

- **PHASE 1** de ce projet (financée en lot 0)

Il s'agissait dans un premier temps de procéder aux aménagements suivants :

- Plantations d'espèces indigènes (plants locaux achetés dans commerces locaux) et de fleurs dans le parc et le long des murs du Vicinal (en préservant néanmoins la brique par des espèces qui ne la détériorent pas) ;
- Plantation d'arbustes fruitiers dans les talus (notamment pour la constitution des haies mitoyennes et au bord du parking), et ce afin d'y encourager la cueillette et la rencontre citoyenne ;
- Aménager une mare sécurisée pour les enfants, et la rendre éventuellement didactique ;
- Aménager ici et là dans le parc des zones « prés fleuris » ;
- Arracher les arbres morts, nocifs pour les autres ou sans intérêt et en planter de nouveaux (buis, châtaignier, noyer, saule, ou à hautes tiges) ;
- Privilégier des espèces susceptibles d'attirer de nombreux oiseaux (lauriers...) ;
- Remplacer la haie mitoyenne par du hêtre ou du charme ;
- Préserver la perspective entre la gare et les anciens ateliers du Vicinal ;
- Aménager un parterre de fleurs entre la gare et le vieux tram exposé ;
- Veiller à ce que les espèces plantées n'exigent pas un entretien trop fréquent pour les ouvriers communaux ;
- Privilégier les fontaines et mettre des nids à disposition (artificiels) pour la bonne fréquentation des oiseaux, hôtels à insectes ;
- Rénover le vieux tram dégradé à proximité de l'actuelle zone de jeux ;
- Mieux aménager les abords du restaurant « L'Atelier » :
 - Déplacer son enseigne ;
 - Recentrer et élargir son petit abri, dans lequel pourrait dès lors être rentrée la grande poubelle ;
 - Garnir cet abri d'une toiture végétale, qui peut rester sans apport d'eau pendant six semaines ;
 - Aménager entre les zones fleuries un point d'eau pour le bain des oiseaux : un système passif constitué d'un plan avec maximum 2 cm d'eau, comme au Pré du renard, suffirait.

- **PHASE 2** de ce projet (financée en lot 1) :

Les réalisations précitées au sein de cette phase 1 qui n'auraient pas pu être réalisées en lot 0 pourraient cependant intégrer le programme suivant de la phase 2 faisant l'objet de cette fiche-projet :

- **Rénover et créer des zones parkings** en :
 - Transformant en gazon une zone du parking actuel située le long de la partie latérale du parc ;
 - Conservant une partie du parking dans la zone de graviers actuelle (avec zone pour parage des camions), mais sur **dalles engazonnées** à travers lesquelles l'herbe poussera, ou en **dolomie** ;
 - Privilégiant - éventuellement - un système de clips/visses en béton, solides même si les voitures roulent dessus (plus résistants que le bois) ;
 - Enlevant deux résineux gênants pour implanter un autre parking le long de la rue, en biais, ce qui demanderait un nouveau muret et le retrait du trottoir (actuellement défoncé alors qu'il n'est pas prévu pour le parage des voitures) ;
- Mettre des **bornes de rechargement électrique** à disposition des voitures et des mobile homes, à savoir que la future liaison de type RAVeL sera susceptible de passer par là (directement fixées sur le bâtiment) ;
- Veiller en matière de signalisation à **obtenir les autorisations du SPW** car il s'agit d'une route régionale ; les trottoirs par contre sont propriété communale ; et installer des plots y semblent nécessaire pour y éviter le parking sauvage des voitures ;
- Placer au niveau du tournant du restaurant « L'Atelier » un muret de sécurité au bout des places de parking, et ce afin que les voitures ne tombent pas dans le fossé ;
- Trouver un **moyen sécurisé pour les voitures de tourner derrière le restaurant « L'Atelier »** (parking en épi qui assurerait 51 places de parking sans plus devoir traverser le parc, ou tour complet du parking en sens unique) ;
- Aménager un **parking pour vélos et motos** à proximité du la salle du Vicinal ;
- Créer une **nouvelle liaison électrique** vers le Vicinal pour éclairer le passage pour les voitures et les nouvelles zones de parkings ;
- **Déplacer l'actuel pylone** électrique du parc susceptible de gêner le virage des voitures (l'aménager plutôt en quinconce) ;
- Veiller à la **bonne accessibilité des PMR** des zones parkings jusqu'à la salle du Vicinal ainsi que dans le parc ;
- Aménager une **zone conviviale avec bancs et espace jeux** et dans laquelle pourraient jouer les enfants.
- Aménager le chemin actuel (ligne directionnelle logique entre la Gare et le Vicinal) en **vrai sentier**, avec des bordures pour séparer la verdure des graviers. Ce chemin, s'il présente une largeur de 2 mètres, pourrait en outre intégrer l'itinéraire de la future liaison de type RAVeL.
 - ⇒ Un membre précise qu'en faveur des oiseaux, il sera nécessaire de réfléchir à un éclairage intelligent (détecteurs de présence). Un léger éclairage de nuit pourrait aussi embellir le tram à restaurer.

2 Justification du projet

Le parc communal du Vicinal, grand jardin ouvert à tous et attenant à la salle des fêtes du Vicinal qui, dans le cadre du précédent PCDR, vient d'être complètement rénovée en faveur d'événements privés comme publics, manque malheureusement d'attractivité. Peu d'éléments incitent à y rester. En cause : trop peu de fleurs et d'entretien, trop peu de jeux pour les enfants, aucun arbre fruitier, l'exposition d'un vieux tram de plus en plus délabré, des arbres non alignés qui meurent étouffés par d'autres, un écosystème qui se raréfie : soit peu d'oiseaux (l'absence de point d'eau pour leur bain justifie leur absence) et beaucoup trop de mouches dû à l'activité de la ferme voisine. Cet excès de mouche pose problème au sein de la salle des fêtes. Les citoyens souhaitent désormais mieux profiter de cet espace ouvert, convivial car fleuri et animé, c'est-à-dire ayant retrouvé un bel écosystème (mare, nids d'oiseaux et d'insectes, fontaines pour bain des oiseaux, arbustes fruitiers incitant à la cueillette, etc.).

Il s'agit donc de donner à ce parc central de la commune, à proximité des éléments de patrimoine bâti que représentent le Vicinal récemment restauré ainsi que la Gare en cours de rénovation, à la fois un aspect convivial, mais aussi un cachet environnemental, fleuri et accueillant pour les oiseaux. Notons enfin que ce projet vise le même objectif que plusieurs autres projets de ce PCDR : rendre le cœur du village de Lierneux plus convivial et empreint de citoyenneté : en effet, les citoyens et la Commune souhaitent faire du Pré du Renard, situé à proximité du parc du Vicinal, un lieu de rendez-vous en faveur des producteurs locaux (marché couvert), mais aussi un nouveau berceau citoyen grâce à la construction de nouveaux logements kangourous et d'un nouvel espace intergénérationnel. La fréquentation du parc ne pourra qu'en être renforcée.

Notons également un lien évident entre l'amélioration de ce parc et le développement du tourisme vert sur la commune, puisqu'il est envisagé que le futur itinéraire de la liaison de type RAVeL prévue entre les communes de Vielsalm et de Lierneux, passe par ce parc communal du Vicinal.

Jusqu'ici travaillé en lot 0, ce projet cher aux citoyens s'est finalement vu scindé en deux phases. En effet, bien que la phase 1 de ce projet puisse être concrétisée en lot 0 (plantations, aménagements pour la faune et flore, etc.), faute de moyens communaux en suffisance, il a semblé opportun de pouvoir bénéficier de subsides plus importants pour sa seconde phase nécessitant des investissements plus onéreux (création du parking et autres aménagements). Ainsi, lorsqu'il s'agira d'activer cette fiche 1.4 auprès du Développement rural, le travail des citoyens en faveur de la convivialité et de l'écosystème de ce parc aura peut-être déjà pu être salué via une concrétisation de sa phase 1 dans le cadre du programme d'action en lot 0, ce qui aura eu le mérite d'avoir, même partiellement, déjà répondu à leurs attentes.

Les effets multiplicateurs attendus sont les suivants :

- Accroissement de la qualité environnementale et de la biodiversité dans le parc (plus d'oiseaux, moins de mouches, plants locaux) ;
- Renfort de la convivialité citoyenne au sein d'un parc communal accueillant ;
- Plus-value économique pour les locations de la salle du Vicinal, munie d'un plus beau parc pour les événements privés ;
- Accroissement de la fréquentation touristique des lieux (si lien avec l'itinéraire de la future liaison de type RAVeL) ;
- Développement de la mobilité électrique (car bornes de rechargement) ;
- Sécurisation de la voirie actuelle sujette au parking sauvage.

3. Besoins à prendre en compte

- Respect de l'activité du restaurateur de L'Atelier (bâtiment communal donné en location) et des activités événementielles des salles du Vicinal (régulièrement louées par la Commune pour des manifestations privées) ;
- Respect de la propreté du parc : attention : des fruits écrasés au sol gêneraient les sorties festives dans le parc ;
- Respect de la haie mitoyenne de la parcelle voisine située le long du bâtiment du Vicinal ;
- Respect des conditions environnementales nécessaires aux bovins de l'exploitation voisine, parcelle située de l'autre côté de la haie longeant le parc (attention à la flore toxique par exemple) ;
- Autorisation du SPW quant à la pose d'une nouvelle signalisation le long de la voirie nationale ;
- Veiller à ce que les jeux des enfants et le nouvel éclairage ne perturbent pas la présence des oiseaux (réflexion quant à la localisation de la zone jeux et éclairage intelligent).

Ainsi, le classement des fiches-projets du lot 1 validé par cette CLDR, à faire prochainement valider par le Conseil communal et à soumettre à JNC est le suivant :

| | | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| LIERNEUX | Créer sur les terrains communaux du Pré du renard des logements kangourous ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel | 1 |
| SART | Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs | 2 |
| VERLEUMONT | Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation de l'ancienne Maison de village, dite de l'instituteur | 3 |
| LIERNEUX | Réhabiliter de manière conviviale l'écosystème du parc du Vicinal en y attirant les oiseaux (phase 2) | 4 |

Le bureau d'études JNC commencera les pré-études relatives à ces 4 fiches-projets à partir du 1^{er} novembre 2019 ; aussi il sera judicieux de prendre connaissance de son travail lors d'une CLDR à organiser en début d'année 2020.

Pour conclure ce point, une dernière explication est fournie aux membres concernant les récentes avancées concernant la fiche-projet du lot 2 : *BRA-LIERNEUX : Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural*. En effet cette fiche pourrait, si la SPI accepte que la zone (actuellement privée et qualifiée au plan de secteur de forestière et agricole) ciblée pour cet atelier rural et pour la création d'une nouvelle ZAE à proximité devienne une zone économique au plan de secteur. Si la demande est acceptée, la Commune pourrait devenir propriétaire de la parcelle dédiée à l'atelier rural (qu'elle gèrerait et donnerait en location à des TPE ou PME) et la SPI propriétaire des parcelles alentours. Notons aussi qu'un autre projet éolien pourrait peut-être voir le jour à proximité de ces parcelles dans les prochaines années, mais seulement dans la mesure où il ne gênerait pas la création d'une nouvelle ZAE. Si tel pouvait être le cas, la création d'un AR collerait tout à fait aux préoccupations du DR (pour rappel, le DR a permis la création de 13 AR en Wallonie depuis 1997 et le concept d'atelier rural a été inscrit dans le nouveau décret du DR de 2014 – subside à 80% pour les

1ers 500 000 euros, puis à 50% pour le reste des travaux). Si de bonnes nouvelles venaient donc prochainement à tomber à cet effet, il serait judicieux de faire revenir cette fiche-projet en lot 1 et d'en désigner l'auteur de la pré-étude qu'elle devra également présenter. Les membres marquent leur accord à cet effet.

⇒ Un membre fait remarquer qu'en cas de refus de la SPI pour cette zone située à la sortie Vaux-Chavanne de l'E25, ces attentes en lien avec un AR et une ZAE pourraient tout à fait migrer ailleurs, à savoir que d'autres lieux à proximité de voiries fréquentées existent pour la réussite de tels projets.

3. Hiérarchisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3

Au regard de l'heure déjà tardive et du fait que ces fiches-projets des lots 2 et 3 ne sont pas encore toutes rédigées, il est décidé de reporter ce point à la prochaine CLDR qui devrait avoir lieu en début du mois de décembre 2019.

Pour rappel, le lot 2 comporte toutes les fiches idéalement à concrétiser endéans les 6 premières années du PCDR (ce qui signifie donc également endéans les 3 premières) ; et le lot 3 comporte toutes les autres fiches, peut-être moins importantes, ou intéressantes mais qualifiées de JOKER : par exemple une fiche à laquelle au moment de la présentation du PCDR à la Rw il manquera encore un bâtiment ou un terrain communal (ou une récente cession en sa faveur) pour se voir un jour concrétisée (pour rappel tout projet PCDR partiellement subsidié par le DR doit concerner une propriété communale ou avoir fait l'objet d'un très long bail emphytéotique), etc.

Toute fiche-projet du PCDR n'est pas forcément subsidié par le DR. Il faut premièrement que le lieu qu'elle concerne (terrain ou bâtiment) soit une propriété communale (ou sujet à bail emphytéotique), et deuxièmement que le projet soit fortement empreint de citoyenneté. Ainsi, le gros syllabus appelé PCDR qui sera présenté à la Rw comportera des fiches-projets qui ne seront pas toutes forcément finançables par le DR (DGO3). Le DR a en effet souhaité que tous les domaines de la vie au sein de la commune soient évoqués dans ce PCDR, qui représentera pour une durée de 10 ans un OUTIL communal STRATEGIQUE et GLOBAL, mais il ne subsidiera pas pour autant chacune de ses fiches-projets. Il ne finance par exemple pas les infrastructures touristiques qui incombent davantage au CGT, ni les RAVEL incombant quant à eux à la Direction de la mobilité douce (DGO2). Il va par contre subsidier à 80% une petite voie lente en site propre permettant aux écoliers de rejoindre leur village à leur école en toute sécurité car cela augmente la qualité de vie non pas du touriste mais de l'habitant. Il en va de même pour les parkings : le DR subsidiera le parking attenant à une salle de village par exemple, mais pas un unique parking de covoiturage. Idem pour la performance énergétique des bâtiments : le DR veillera à ce qu'une nouvelle construction ou une rénovation en faveur de la citoyenneté (maison de village par exemple) bénéficie des meilleurs moyens durables et économiques en termes énergétiques ; par contre il ne financera pas d'un coup toutes les rénovations énergétiques des bâtiments communaux. Le DR n'installera pas non plus une éolienne et ne subsidiera aucun nouveau salaire lié à la concrétisation d'une fiche-projet.

Notons cependant que les fiches-projets des lots 2 et 3 (tout comme celles du lot 1) semblent à priori et de bonne augure quasi toutes subsidiables (ne fût-ce que partiellement) par le DR.

Cependant, ce classement ne sera pas rigide : la Direction du DR se montre en effet souvent très souple et comprend qu'au fil des dix années du PCDR certaines opportunités (vente d'un terrain privé par exemple) justifient qu'une fiche du lot 3 passe avant une fiche du lot 1 ou 2. Il en va de même pour la hiérarchisation de chaque fiche au sein de chaque lot : si la Commune peut le justifier, il sera permis par la DDR de bouleverser ce classement durant la période de subsidiations de 10 ans qui s'ouvrira bientôt.